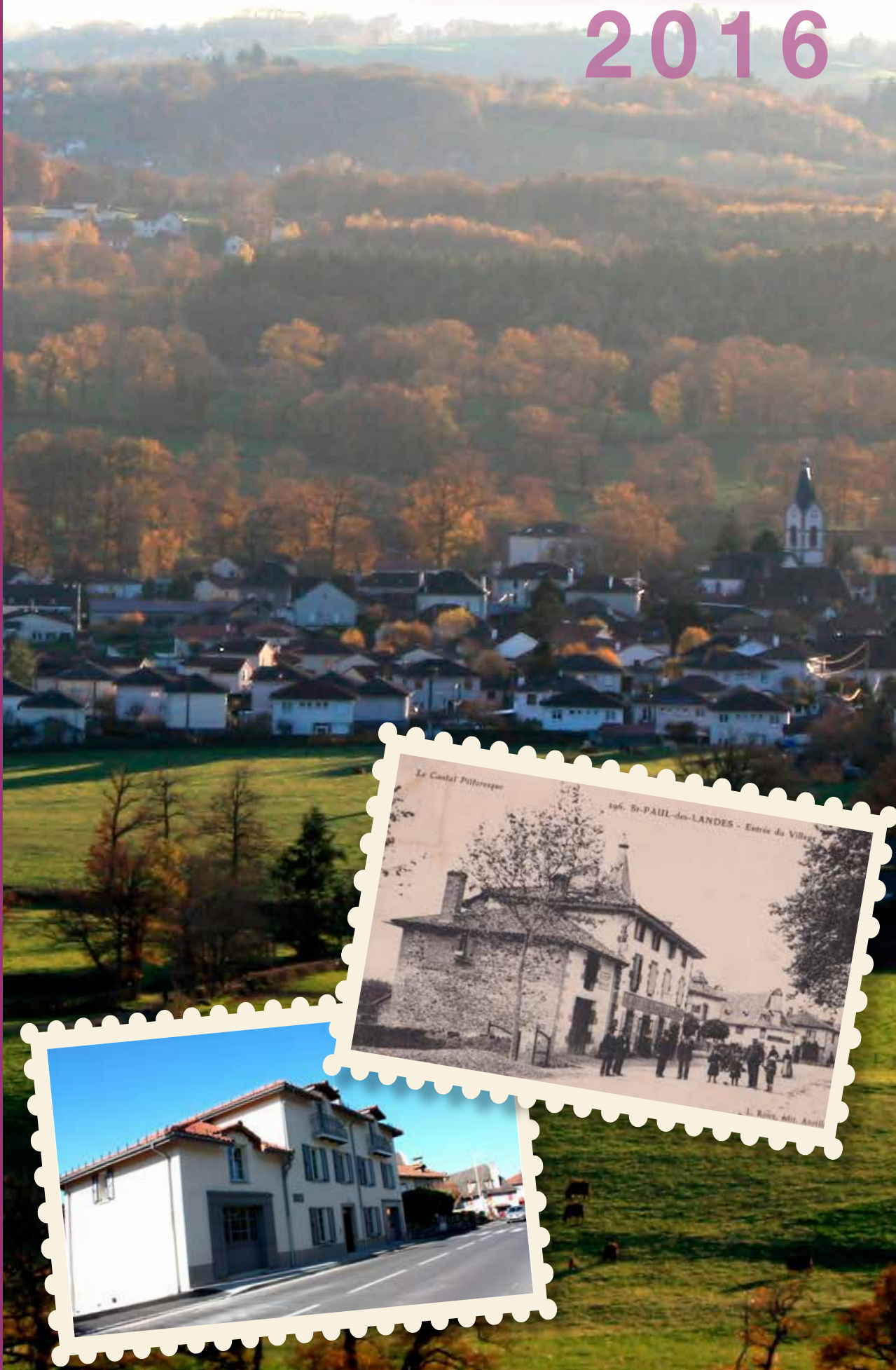


# Saint Paul des Landes

## Bulletin Municipal d'Information 2016



# Services municipaux

## TARIFS GARDERIE ET CANTINE SCOLAIRE

Ces tarifs, applicables depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, résultent de la délibération du Conseil Municipal du 22 juin 2015 :

Garderie scolaire			
Matin & mercredi	Soir de 15h30 à 16h30	Soir de 16h30 à 18h30	Transport scolaire en Taxi
Tarif A	Tarif D	Tarif B	Tarif C
Ticket bleu	Ticket vert	Ticket rose	Ticket blanc
0,82 €	0,36 €	1,39 €	0,30 €

Cantine		
Enfants de la commune	Enfants domiciliés hors de la commune	Adultes
2,80 €	4,05 €	5,80 €

Les menus de la cantine scolaire sont consultables sur le site de la mairie de SAINT PAUL DES LANDES

Il est rappelé que les inscriptions pour le restaurant scolaire se font auprès du secrétariat de mairie et sont pris en compte au plus tard le mercredi pour la semaine suivante.

- Tous les jours d'inscription demeurent facturés lorsque l'absence n'est pas signalée en Mairie.
- Le repas n'est pas facturé si l'absence est signalée 48 heures à l'avance; Dans le cas où elle est signalée moins de 48 heures à l'avance seul le 1<sup>er</sup> jour d'absence est facturé.
- La facturation est effectuée environ tous les deux mois par la Trésorerie d'AURILLAC Banlieue.

**RAPPEL AUX PARENTS :** La garderie scolaire peut être payée avec les Chèques Emploi Service Universel (CESU). La cantine peut être payée en ligne sur internet depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 (voir page 25).

## MAIRIE

### HORAIRES D'OUVERTURE

**Lundi :** sur rendez-vous.

**Mardi :** 14h à 18h

**Mercredi :** 8h à 12h et 14h à 18h

**Judi :** 14h à 18h

**Vendredi :** 14h à 18h

**Samedi :** 10h à 12h

Tél.: 04 71 46 30 24

Fax : 04 71 46 40 92

mairie-st-paul-des-landes@wanadoo.fr

Site internet : [www.saint-paul-des-landes.fr](http://www.saint-paul-des-landes.fr)

## MÉDIATHÈQUE LA GRANGE

### HORAIRES D'OUVERTURE

**Lundi :** Fermé

**Mardi :** 15h à 18h

**Mercredi :** 10h à 12h et 14h à 18h

**Judi :** 15h à 18h

**Vendredi :** 15h à 18h

**Samedi :** 10h à 12h

Tél.: 04 71 46 34 28

mediatheque.st-paul@orange.fr

## CCAS - SERVICE D'AIDE AU MAINTIEN À DOMICILE

### ACCUEIL

**Lundi :** 9h à 12h et 14h à 17h

**Mardi :** 9h à 12h et 14h à 17h

**Mercredi :** 9h à 12h et 14h à 17h

**Judi :** 9h à 12h et 14h à 17h

**Vendredi :** 9h à 12h

Tél.: 04 71 46 30 24

## MÉDECINS DE GARDE

- Les nuits de 19h00 à 8h00,
- Les week-ends du samedi à 12h00 au lundi à 8h00
- Les jours fériés...

Continuez à appeler le numéro de votre médecin traitant.

**Votre appel sera pris en charge par une secrétaire médicale puis un médecin qui, s'il le juge nécessaire, vous dirigera sur cette nouvelle structure.**

## ASSISTANTE SOCIALE

Mme MARONCLES Emilie assistante sociale du Conseil Général du Cantal reçoit sur rendez vous le 3<sup>ème</sup> jeudi du mois de 9h à 12h à la Mairie de SAINT PAUL DES LANDES.

## LA POSTE

### HORAIRES D'OUVERTURE

**du mardi au vendredi :**

de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30

**le samedi matin :** de 9h00 à 12h00

**Dernière levée :** 11h30

13 rue de la Mairie

Tél.: 04 71 63 04 27

# Etat civil 2015

## Décès

- Odile MARCENAT née GIRON, le 10 janvier
- Marie Jeanne SIMON née BRAYAC, le 27 janvier
- Andrée FORGET née PEYROLES, le 30 janvier
- Antoinette FARGES-BONAFE née VIDAL, le 2 février
- Jean-Pierre BUREAU, le 13 février
- Romana PEREZ née RUIZ, le 14 février
- Louis GIBIARD, le 12 mars
- Jean-Louis FAYON, le 15 mars
- Jeanne CASSAN née CASSAGNE, le 17 avril
- Françoise CHINIARD née SIESS, le 11 mai
- Georgette BESSON née AOUT, le 18 mai
- Andrée FARGES née VILLETTE, le 29 mai
- Jean Marie GOUZOU, le 30 mai
- Jean AURIAC, le 9 août
- François MAX, le 24 septembre
- Marinette DELORT, le 25 septembre
- Jean Léon PIGANIOL, le 31 octobre
- Firmin FARGES, le 21 novembre
- Marie Antoinette LHERM née BARBET, le 5 décembre

## Naissances

- Léo HEZARD, le 12 février, 2 allée des Rives du Caroffe
- Léa PAQUIN, le 15 février, route d'Aurillac
- Eléna MONPEYSSEN, le 18 février, 24 rue des Ecoles
- Elina VABRE REGERAT, le 8 mars, 15 route de Brive
- Jeanne MÉALLET, le 14 mars, 4 rue de la Camp Haute
- Louis VABRE, le 16 mars, 2 rue de Moinac
- Eva COLTRIOLI, le 26 mars, 38 rue des Rives du Caroffe
- Paul ROUCHY, le 23 mai, 6 route de Brive
- Anaïs TEULIERE, le 17 juin, 14 rue des Rives du Caroffe
- Lily BRUGERON, le 30 juin, 5 rue de la Camp Haute
- Léo CASSEAU, le 17 juillet, 22 Le Bac
- Maëlys JOULIE, le 21 juillet, La Vialle
- Louis LAMENIE, le 26 juillet, 19 La Camp de Veyrières
- Tessa LARGEAUD, le 11 août, Le Bouscarel
- Jordan AOÛT, le 22 août, 27 rue des Ecoles
- Rafael GINEZ, le 31 août, 30 rue des Rives du Caroffe
- Margot GIBERT, le 4 septembre, Le Bouscarel
- Noémie MARTRES, le 7 septembre, Les Bruyères
- Joy PECHER, le 21 septembre, 18 Escouderc
- Paul LAUZANNE, le 1<sup>er</sup> décembre, 19 Escouderc
- Maxime FLOTTE, le 3 décembre, Le Bouscarel
- Roméo BOUSQUET, le 31 décembre, 9 rue des Aulnes

## Mariages

- Alliaume DOUILLET et Aurélie TEULADE, le 4 avril
- Vassili FRONTEAU et Ambre SAUSSOL, le 4 juillet, célébré à St Georges de Luzençon (Aveyron)
- Jérôme CHAMPAGNAT et Dominique FABIANI, le 11 juillet, célébré à Naucelles (Cantal)
- Romain PENA et Christelle AUBERT, le 8 août, célébré à Nieudan (Cantal)

## ] Mot du Maire



*Saint Paulaises, Saint Paulois,*

L'année 2015 vient de se terminer. Les événements tragiques de janvier et de novembre ont marqué très fortement nos esprits. Des gens sont partis, des familles sont endeuillées, notre pays a été attaqué, la France démocratique a été ciblée.

Avec tous les français, nous avons souffert, nous avons partagé la douleur des victimes et de leurs familles, nous avons été interpellés par l'image d'une France blessée, d'une République attaquée, d'une Démocratie contestée.

Comme tous les Français, nous nous sommes levés pour défendre les fondements de notre mode de vie, nous nous sommes inscrits dans le soutien à la République, laïque, généreuse, accueillante, moderne.



Comme tous les français nous ne pouvons imaginer qu'un seul d'entre nous puisse nier les bases culturelles, sociales de notre pays, la France.

Comme tous les français, nous rejetons tous les extrémismes dangereux, étriés, porteurs de haine et de violence, situés totalement à l'opposé de la République Française, porteuse de Liberté, de Fraternité, d'Égalité.

La Démocratie est la seule voie pour notre pays. Elle doit s'exercer pleinement, sans la moindre faiblesse, sur un territoire clairement défini sur lequel chaque bulletin de vote est une force.

Nous devons apprendre à vivre en étant plus vigilants, en sachant mieux limiter les risques, en ayant conscience aussi que la menace est omniprésente mais qu'il ne faut pas pour autant se replier dans la peur et subir sans réagir.

Collectivement, nous nous devons de faire face avec un esprit de solidarité en refusant que les valeurs fondatrices liberté, égalité, fraternité, laïcité, ne soient piétinées par des fanatiques

**Les Conseillers Municipaux de Saint Paul des Landes  
vous souhaitent une très bonne année 2016**

**Jean-Pierre Dabernat**

*Maire de Saint Paul des Landes*

## ] Sommaire

<i>Services municipaux :</i>	<i>p.2</i>	<i>Médiathèque et animations :</i>	<i>p.30 à 31</i>
<i>Mot du Maire :</i>	<i>p.3</i>	<i>Expositions :</i>	<i>p.32 à 33</i>
<i>Mot des Conseillers Départementaux :</i>	<i>p.4</i>	<i>Associations</i>	<i>p.37 à 43</i>
<i>CABA</i>	<i>p.5</i>		
<i>Environnement :</i>	<i>p.6 à 9</i>		
<i>Conseils municipaux :</i>	<i>p.10 à 17</i>		
<i>Travaux et projets :</i>	<i>p.20 à 24</i>		
<i>Social, Ecole, Accueil de loisirs:</i>	<i>p. 25 à 27</i>		



# Canton de Saint-Paul des Landes

## TRIBUNE DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX 2016



Un **redécoupage des cantons** a été défini par la loi du 17 mai 2013 et les décrets d'application publiés en février et mars 2014. L'application de cette loi, permet l'élection des assemblées départementales, rebaptisées **conseils départementaux** au scrutin majoritaire, **binominal et paritaire**. En effet, ce redécoupage s'accompagne d'un mode de scrutin destiné à promouvoir la parité : **chaque nouveau canton est représenté par deux conseillers départementaux, un homme et une femme, élus en binôme**.

Les premières élections de ce type ont eu lieu en mars 2015 sur le nouveau **Canton de Saint Paul des Landes** et ont désignés **Madame Bénito Patricia et Monsieur Michel Cabanes** comme conseillers départementaux du Canton de Saint Paul des Landes, pour le représenter au sein de l'assemblée départementale.

Les deux conseillers départementaux ont été élus par la population du Canton de Saint Paul des Landes, et chacun d'entre eux a sa légitimité.

Dans la nouvelle configuration de notre canton, à l'ouest du bassin d'Aurillac, la commune de Saint Paul des Landes a vu sa population croître régulièrement depuis des décennies et ce, grâce au travail des équipes municipales qui se sont succédées, qui ont su saisir les opportunités offertes et ont travaillé dans l'intérêt commun.

**Le conseil départemental Partenaire de proximité est au service du territoire et de ses habitants.**

L'**action sanitaire et sociale** est la vocation prioritaire du département (revenu de solidarité active, RSA ; allocation personnalisée d'autonomie, APA ; gestion des services de protection maternelle et infantile, PMI ; aide aux personnes handicapées...).

Le budget « solidarité au sens large représente plus de 50 % des dépenses globales du département.

**La voirie** est gérée par le conseil départemental. Il en assure en effet l'entretien, la gestion.

**Les collèges** relèvent du conseil départemental qui en assure la construction, l'entretien et l'équipement.

**La vie culturelle** est également soutenue par le **conseil départemental**, notamment en milieu scolaire. Le conseil départemental assure la valorisation et la sauvegarde du patrimoine. Il gère les archives et les bibliothèques départementales ainsi que les musées départementaux.

**Le développement touristique, l'aménagement durable** du territoire (la gestion de l'eau, le remembrement et l'aménagement foncier) sont également des axes importants .

**La sécurité incendie** est une compétence obligatoire, le conseil départemental assure la gestion du Service Départemental d'Incendie et de Secours même si le SDIS constitue une entité autonome.

**Au delà de ses compétences obligatoires**, le département peut également intervenir dans des domaines qui représentent un enjeu pour son territoire. Il peut s'agir d'aides en faveur des communes ou des associations ou de soutien à l'emploi local, dans les domaines de l'agriculture, ou de l'artisanat.

Dans un contexte de restriction budgétaire imposé par la participation à la réduction de la dette publique, il faut être vigilant sur les dépenses, celles qui sont incompressibles, mais aussi, et surtout, sur celles qui ne revêtent pas un caractère d'intérêt primordial pour le département et sa population. C'est la tâche que les deux conseillers du canton de **Saint Paul des Landes** se sont assignés, dans un esprit d'équipe, en toute transparence, sans parti pris et au mépris des querelles partisans qui nuisent à la sérénité des débats.

La France a vécu en 2015 des événements dramatiques. Chacun se doit de ne pas les oublier mais au contraire d'essayer de mettre de côté les rancœurs et les tentatives malsaines de déstabilisations pour s'unir dans un travail efficace et porteur d'un meilleur avenir pour chacun. **C'est dans cet esprit là que nous vous adressons à tous au seuil de cette nouvelle année 2016, nos vœux de bonheur pour vous et tous les vôtres.**

## URBANISME : DE NOUVELLES MUTUALISATIONS AU SEIN DE LA CABA



**Le champ d'action intercommunal en matière d'Urbanisme évolue : la CABA a créé en 2015 un nouveau service mutualisé pour instruire les autorisations du droit des sols (ADS), et lancera en 2016 l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Quant au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), les travaux se poursuivent et les projets avancent.**

### Une instruction mutualisée pour le droit des sols

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, avec le service ADS, la CABA a pris en charge l'instruction des demandes d'autorisations du droit des sols sur 17 Communes de son territoire\*, pour lesquelles la Direction départementale des Territoires (DDT) n'était plus mise à disposition par l'Etat. La création de ce nouveau service commun, permet de mutualiser les coûts et les compétences, favorisant la sécurité juridique des actes.

Pour les demandeurs, la démarche ne change pas : le dossier de demande doit toujours être déposé en Mairie. C'est elle qui le transmet à la CABA avec qui elle travaille via un logiciel partagé. Après étude, l'avis du service ADS est renvoyé à la Mairie : la signature des actes d'autorisation ou de refus des demandes reste en effet de la compétence du Maire. Pour toute question liée à l'instruction d'un dossier, des permanences sont mises en place à la CABA :

- le mardi, de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 17 h ;
- le jeudi, de 8h30 à 12 h.

Le service dispose également d'une ligne directe, 04 71 46 86 28, et d'une adresse mail : [serviceads@caba.fr](mailto:serviceads@caba.fr)

\* Arpajon-sur-Cère, Ayrens, Crandelles, Giou-de-Mamou, Jussac, Lacapelle-Viescamp, Lascelles, Marmanhac, Naucelles, Reilhac, St-Paul-des-Landes, St-Simon, Sansac-de-Marmiesse, Velzic, Vézac, Yolet, Ytrac.

### Un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Afin d'anticiper les évolutions législatives et de bénéficier d'un soutien financier de l'Etat, la CABA a également décidé à l'unanimité des 25 Maires et du Conseil communautaire d'opter pour une nouvelle compétence : l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Début 2016, un service de l'urbanisme va être constitué, qui aura en charge l'élaboration du PLUi puis sa mise en œuvre, ainsi que le suivi des documents d'urbanisme préexistants et des

procédures d'évolution déjà engagées. Ce suivi sera réalisé en étroite coordination avec les Communes concernées. Les évolutions souhaitées seront respectées, dans la mesure où elles ne seraient pas contradictoires avec les objectifs intercommunaux et les contraintes législatives.

Pour l'élaboration du PLUi, 2 élus de chaque Commune seront associés au sein d'une formation spécialisée de la commission Urbanisme, et feront partager au sein de cette instance leur connaissance fine de la situation de leur commune.

### Le SCoT : une stratégie de développement pour toutes les communes

Autre démarche, sur un territoire plus large : l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale. Elle est réalisée à l'échelle des 6 Intercommunalités de l'arrondissement d'Aurillac\* au sein du Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie présidé par Jacques Mézard, le Président de la CABA. Cette démarche vise à définir les grandes orientations de développement du territoire pour les 20 ans à venir, avec la volonté de répondre à l'enjeu de l'attractivité et d'assurer une croissance démographique sur toutes les communes.

Ces orientations et objectifs ont été construits tout au long de l'année 2015 au travers d'ateliers et de réunions de concertation auxquels ont participé les élus des 89 Communes mais aussi les « Personnes publiques associées » ou les habitants lors d'une réunion publique à Maurs (d'autres réunions publiques seront programmées en 2016). Le Syndicat mixte a ainsi élaboré le Projet d'Aménagement et de Développement durables du SCoT, décliné en 4 axes : renforcer l'armature territoriale, développer l'attractivité économique, favoriser la qualité de l'accueil, préserver et valoriser la qualité du cadre de vie

Ils sont également disponibles en téléchargement sur le site Internet « [www.scotbacc.fr](http://www.scotbacc.fr) », sur lequel il est possible de suivre l'actualité du SCoT et poser toutes vos questions.

\* les Communautés de Communes d'Entre Deux Lacs, Cère et Rance en Châtaigneraie, Pays de Maurs, Pays de Montsalvy, Cère et Goul en Carladès, et la CABA.



## CABA

Retrouvez toutes les infos de la CABA sur le site : [www.caba.fr](http://www.caba.fr)

Accueil :  
41, rue des Carmes, 15000 Aurillac  
Tél : 04 71 46 86 30  
Fax : 04 71 46 86 32

Centre Aquatique du Bassin d'Aurillac  
la Ponétie, 15000 Aurillac  
Tél : 04 71 48 26 80  
[centreaquatique.caba.fr](http://centreaquatique.caba.fr)

Médiathèque  
rue du 139<sup>e</sup> RI, 15000 Aurillac  
Tél : 04 71 46 86 36  
[mediatheque.caba.fr](http://mediatheque.caba.fr)  
Régie des eaux (CTC)  
Tél: 04 71 46 86 38

Urgence Eau et assainissement (CTC)  
Tél : 04 71 46 48 60  
SPANC : 04 71 46 86 31

Après les lois "Grenelle de l'Environnement", la Loi pour la transition énergétique et pour la croissance verte a été votée cet été. Les nouvelles orientations ainsi fixées incitent les collectivités et les habitants à se mobiliser davantage sur la prévention et la valorisation des déchets produits.

**A** lors que les ordures ménagères résiduelles devaient déjà être réduites de 7% entre 2008 et 2013, il nous revient désormais de faire baisser de 10% d'ici 2020 et par rapport à 2010, la totalité des déchets produits par les ménages\* tout en augmentant la part destinée au recyclage. Pour atteindre ces objectifs permettant de préserver les ressources naturelles, plusieurs solutions s'offrent à nous.

Le SMOCE qui regroupe les 6 intercommunalités présentes sur l'arrondissement d'Aurillac intervient justement pour promouvoir la prévention de la production des déchets. Il s'agit ainsi pour le SMOCE de mener des actions ciblées afin de limiter le plus possible les quantités de déchets résiduels à traiter (service de prêts de gobelets réutilisables pour les grandes manifestations, sensibilisation des élèves dans les écoles, promotion du compostage via un réseau de guides composteurs, ...).

### Le compostage à la portée de tous



La première solution concerne le flux encore le plus présent dans les ordures ménagères et qui pourtant peut-être valorisé à domicile avant de devenir un allié précieux pour les jardiniers : il s'agit du compostage ! Les épluchures de fruits et légumes, les fleurs fanées, le marc de café, les coquilles d'œufs et quelques restes de repas (sans la viande, le poisson ou les

## Le recyclage, c'est facile !

# - 10% de déchets d'ici 2020 !



œufs) peuvent être déposés dans un composteur (acheté auprès de la collectivité ou conçu à l'aide de planches ou de palettes). En veillant bien à alterner les biodéchets et un co-produit comme les sciures, le broyat ou quelques feuilles sèches, le compost sera disponible en 6 à 8 mois. Ainsi, le compostage permet de disposer d'un produit intéressant pour le jardin tout en allégeant la poubelle des ordures ménagères. Un guide-composteur habite même peut-être près de chez vous et pourra vous accompagner. Pensez à contacter votre Communauté de Communes ou le SMOCE qui relaiera l'information.

### Des colonnes de tri près de chez vous

Une autre solution pour augmenter le recyclage consiste à prendre l'habitude de déposer dans les colonnes ou bacs de tri qui conviennent, les déchets qui seront ensuite recyclés. Les emballages et les papiers pourront ainsi être recyclés tout en économisant de l'énergie et des matières premières. En plus, cela permet de limiter l'augmentation des coûts. Par exemple, une bouteille de verre laissée en mélange dans les ordures ménagères coûte 7 fois plus cher que si elle était déposée dans la colonne de tri, d'autant qu'elle est recyclable à l'infini ! Pour savoir où se trouvent les colonnes de tri les plus proches de chez vous, n'hésitez pas à appeler votre mairie.

### Recycler, c'est liker !

Si vous avez un doute sur l'endroit où déposer un déchet ou un produit, un nouvel outil sera prochainement disponible en vous connectant avec votre smartphone sur « Recycler c'est liker ». Vous pourrez aussi trouver les coordonnées des associations qui sont en mesure de reprendre les objets ou matériaux en bon état avant de leur redonner une seconde vie.

En adoptant ces quelques gestes au quotidien, vous contribuerez à alléger votre poubelle des ordures ménagères et à réduire les déchets destinés à l'enfouissement, filière coûteuse pour les collectivités et les contribuables. Il s'agit aussi du seul moyen de relever le défi fixé aux collectivités et aux habitants par la réglementation : diviser par deux les quantités de déchets enfouis entre 2010 et 2020.

*\*en plus des ordures ménagères résiduelles sont aussi concernés les déchets déposés en déchèteries et notamment les encombrants ou tout-venant qui ne sont pas valorisés et qui sont encore trop importants.*



Pour contacter le SMOCE, composez le 04.71.63.87.64 ou consultez le site internet [www.smoce.fr](http://www.smoce.fr).

## Marais du Cassan et de Prentegarde

L'objet du réseau Natura 2000 est d'assurer le maintien de la biodiversité à l'échelle de l'Europe. Ces actions de conservation doivent s'intégrer dans un objectif général de développement durable des territoires. Il s'agit donc de garantir la conservation des richesses naturelles en maintenant les activités humaines.

Intégré au réseau Natura 2000 depuis 2004, le site de 507 hectares accueille des habitats naturels ainsi que des espèces animales et végétales d'un grand intérêt à l'échelle de l'Europe.

L'enjeu majeur du marais du Cassan est lié à la forte présence de zones humides et de cours d'eau imbriqués dans des espaces prairiaux et forestiers.

## Des mesures compensatoires sur le marais ?

C'est la loi du 10 juillet 1976 qui introduit le concept de **mesure compensatoire**. Il s'agit d'un processus de réflexion qui doit permettre de réaliser des projets qui soient neutres écologiquement. Mais attention, les mesures compensatoires ne sont que la dernière étape de la démarche. Les études d'impact définissent les dommages causés aux milieux naturels et espèces. À partir de là, le **porteur doit mener une réflexion permettant d'éviter ou réduire ses impacts**. Dans le cas d'un projet routier, la modification du tracé permet souvent de les limiter. **C'est en dernier recours, quand l'évitement et la réduction ne suffisent pas que des mesures compensatoires sont à rechercher**. Celles-ci doivent s'appliquer sur des habitats similaires. Par exemple, si des forêts sont détruites, le porteur de projet doit travailler sur des forêts. Les mesures compensatoires doivent aussi être pérennes dans le temps. Hors de question de travailler sur un site qui deviendrait six mois plus tard un parking de centre commercial ! Aussi l'acquisition foncière puis la rétrocession à l'État ou un organisme gestionnaire de milieux naturels permet d'assurer la pertinence de l'action dans le temps.

## Les mesures compensatoires de la RD120 s'appliquent sur le marais du Cassan

Le Conseil départemental du Cantal a confié à l'entreprise Connect 120 (Vinci-Eurovia) la réalisation de l'aménagement de la RD120 entre Prentegarde et Montvert. Le nouveau tracé implique la création de sept kilomètres de « tracé neuf » engendrant la destruction directe ou indirecte de cinq hectares de zones humides. Connect 120 a fait appel au Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne (CEN Auvergne) afin de localiser des parcelles où pourraient s'appliquer les mesures compensatoires relatives à la destruction des cinq hectares de zones humides.

Le choix s'est porté sur deux sites au cœur du Marais du Cassan, sur la commune de Lacapelle-Viescamp.



L'ancienne décharge sauvage du pont des lièvres

L'ancienne décharge sauvage du pont des lièvres va être dépolluée et retrouver son aspect initial de zone humide. Cet été, des analyses du sol ont permis d'identifier les polluants et les zones contaminées. Cet automne, **l'excavation des remblais et déchets, leur tri, puis leur stockage en sites certifiés** ont permis d'atteindre le sol initial et le caractère humide du site. Ensuite un pâturage sera mis en place afin d'éviter l'envahissement par les arbres (saules, bourdaines, etc.) et de maintenir le milieu ouvert. **Le second site choisi est un ensemble de parcelles situées au sud-ouest du lieu-dit « les Bruyères » entre la route D461 et le ruisseau de Pont-Bernard**. Ce site, accueille une mosaïque intéressante de zones humides, bois et landes. **Le ruisseau de Pont-Bernard est l'un des plus intéressants écologiquement du secteur**. Si ce site n'a pas subi de modifications néfastes de son fonctionnement hydrologique, le manque de pâturage a entraîné la banalisation

du milieu. Certains arbres et arbustes ont tendance à coloniser l'ensemble des surfaces. C'est le cas de la Bourdaine qui se développe rapidement et concurrence de nombreuses espèces végétales. Des graminées comme la Molinie peuvent devenir très dominantes en l'absence de pâturage. **Aussi, l'idée est ici de rouvrir parcimonieusement en coupant des arbres et gyrobroyant une partie de la lande à Callune** (fausse bruyère) afin de la rajeunir et de faciliter la réinstallation d'une plus grande diversité floristique. Ces travaux permettront de retrouver des conditions favorables aux espèces locales. Pour permettre de maintenir dans le temps la mosaïque de milieux naturels, le site sera à nouveau pâturé par des vaches et/ou des chevaux. L'équipe technique du CEN va installer tous les équipements pastoraux nécessaires : clôtures, portes, systèmes d'abreuvement. Des descentes aménagées sur le ruisseau permettront aux animaux de s'abreuver sans dégrader la rive.

Si Connect 120 finance les travaux sur les parties humides et l'installation des équipements pastoraux au titre des mesures compensatoires, c'est le programme Natura 2000 qui permettra de mener les travaux sur les landes sèches à Callune. Vous pourrez découvrir tous les travaux et la biodiversité du site lors d'une sortie organisée en 2016 !

## La dynamique végétale et la succession des milieux naturels

La nature est en mouvement ! Quand on regarde un paysage, il nous semble immobile, stable. Pourtant les écosystèmes évoluent. La succession écologique est un processus naturel d'évolution des écosystèmes d'un stade initial (un sol nu par exemple) vers un stade théorique final dit climacique ou stable car adapté aux conditions du milieu (nature de la roche mère, climat).

Une parcelle pâturée présente un faciès de pelouse qui apparaît stable tant que les animaux ont accès au site. Si le pâturage cesse, rapidement la végétation évolue. Les plantes qui constituaient la pelouse vont laisser la place à d'autres espèces. C'est souvent la lande (Callune, Bruyère, Genêts, etc) qui va coloniser la pelouse. Viendront ensuite les arbustes puis les arbres qui s'implanteront durablement.

Seul le feu, une maladie, un ravageur de la forêt ou une intervention humaine peuvent faire reculer les arbres et permettre de retrouver un stade plus jeune (pelouse, lande, accrus). Les coupes d'arbres et la remise en pâturage faites dans le cadre des mesures compensatoires ont pour objectif de rajeunir le milieu et de laisser un maximum de stades écologiques s'exprimer en mosaïque. Des changements naturels et graduels d'habitats et de communautés vivantes associées se succèdent dans le temps, à l'image du schéma ci-dessous.

### Papillon cherche fleur et fourmi pour relation... interspécifique !

Les parcelles bénéficiant des mesures compensatoires relatives à l'aménagement de la RD120 sont des îlots de biodiversité. Pourtant ici aussi, des espèces sont en danger. C'est le cas d'un petit papillon bleu : l'azuré des mouillères.

Au mois d'août les azurés des mouillères (*Maculinea alcon*) volent au-dessus des zones humides. Durant les quelques semaines de leur vie adulte, ils se dépêchent, car ils doivent se reproduire et pondre leurs œufs qu'ils déposeront sur une fleur : la Gentiane pneumonanthe. Une fois écloses, les chenilles se nourrissent de cette plante. Ensuite, tombées au sol elles vont émettre des phéromones imitant celles d'une espèce de fourmis de la famille des Myrmicas, qui vont recueillir la chenille et la nourrir jusqu'à l'été prochain où elle se transformera en papillon ! Ainsi, les azurés des mouillères ont besoin de zones humides en bon état accueillant des gentianes pneumonanthes et une espèce particulière de fourmis. Mais l'histoire ne s'arrête pas là...



Azuré des mouillères



Gentiane pneumonanthe, fourmi et œuf de papillon

Présents sur le Marais du Cassan, les azurés et leurs pontes n'ont pas été observés depuis deux ans... Cela est certainement dû à la fermeture du milieu par la bourdaine mais surtout à la domination de la Molinie sur les zones humides. Les Gentianes pneumonanthes sont « étouffées », perdues au milieu des touradons. Le retour du pâturage et la régression de la Molinie peut favoriser notre papillon. Mais attention, les vaches raffolent de la gentiane pneumonanthe. Il faut donc éloigner les animaux des principales stations de gentiane le temps de la floraison !

Ainsi, la survie de l'Azuré des mouillères est liée aux gentianes, aux fourmis et... au pâturage !

- Sur le site du CEN Auvergne :

**[www.cen-auvergne.fr](http://www.cen-auvergne.fr)**,  
rubrique Sites à découvrir,  
puis Cantal.

#### Le site en quelques chiffres

- 3 communes concernées sur 507 hectares :  
Lacapelle-Viescamp, Saint-Etienne-Cantalès,  
Saint-Paul-des-Landes

- 8 habitats naturels + 15 espèces d'intérêt  
communautaire (dont 5 en annexe II)

#### POUR PLUS D'INFOS



Réseau Natura 2000  
[www.natura2000.fr](http://www.natura2000.fr)

#### Structure animatrice :



SIVU Auze Ouest-  
Cantal

Mairie de Saint-Etienne-  
Cantalès  
15150 SAINT-ETIENNE-  
CANTALES  
Tél. 04 71 46 31 40  
Fax. 04 71 46 42 10  
[sivu.auze-ouest-cantal@aposte.net](mailto:sivu.auze-ouest-cantal@aposte.net)

#### Opérateur technique :



CEN Auvergne

rue Léon Versepuy  
63200 RIOM  
Tél. 04 73 63 18 27  
Fax. 04 73 64 03 73  
[cen-auvergne@espaces-naturels.fr](mailto:cen-auvergne@espaces-naturels.fr)  
[www.cen-auvergne.fr](http://www.cen-auvergne.fr)

#### Services de l'État :



DREAL Auvergne

7 rue Léo Lagrange  
63 033 Clermont-Fd  
Tél. 04 73 43 16 00  
[www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr)

Antenne Cantal CEN Auvergne

8 rue des écoles  
15170 NEUSSARGUES  
Tél. 04 71 20 77 20



# ] Le SIVU Auze-Ouest-Cantal

Des manifestations très diverses sont venues jaloner les activités du SIVU tout au long de cette année 2015.

- **Les 27 et 28 février s'est tenue la 3<sup>ème</sup> édition du Salon de l'Eau**, organisée par l'association « Cantal Vallées d'Aventures et de Découvertes » en partenariat avec les étudiants de l'IUT GEA. Nous avons pu installer un stand pour présenter le Marais du Cassan et de Prentegarde, ainsi que les actions réalisées par le SIVU et ses partenaires. Le vendredi après-midi, de nombreux scolaires accompagnés de leurs enseignants ont pu venir se renseigner, ont fait preuve d'un grand intérêt et de beaucoup de curiosité. Le samedi, un public plus adulte mais tout aussi intéressé est venu chercher des informations, beaucoup sont repartis avec des envies de ballades dans le Marais.



- **Le 17 mai se sont tenues les Florales de Saint Paul des Landes**, qui ont accueilli notre stand de présentation, grâce auquel de nombreux promeneurs et acheteurs de végétaux ont pu là aussi recueillir des informations sur le Marais tout proche, mais également prendre connaissance de la randonnée organisée dans le cadre de la **Fête de la Nature** et qui se déroulait dans le Marais sur le thème très accrocheur « Les bestioles qui rigolent » le samedi 23 mai.
- Le 22 mai, notre président Jean Pierre Dabernat a eu l'occasion de présenter le Marais, plus particulièrement sous l'angle Natura 2000, aux nombreux participants du festival du Félibrige qui se tenait à Laroquebrou du 22 au 26 mai. La preuve que l'intérêt pour un patrimoine se limite rarement à un seul objet, et que patrimoine culturel et patrimoine naturel sont intimement liés.
- Le SIVU a également pu participer à l'éducation de nos jeunes à travers la **présentation du Marais auprès d'une classe de première technologique STAV** (Sciences et Technologie de l'Agronomie et du Vivant) du Lycée agricole Georges Pompidou d'Aurillac, dont le thème de stage de développement local était la commune de Saint Paul des

Landes, à travers ses composantes économiques, démographiques, sociales, culturelles, associatives et patrimoniales. Cette action s'est déroulée au printemps.

- **Le 25 novembre s'est tenu à Saint Etienne Cantales le comité de suivi Natura 2000** de la zone Marais du Cassan et de Prentegarde avec une présentation du document d'objectifs par le CEN Auvergne.



## L'année 2015 a également permis le montage de quelques projets :

- > création de nouvelles passerelles en bois dans des zones très humides et donc difficilement praticables en certaines saisons pour les randonneurs ;
- > projet d'aménagement de l'aire d'accueil au niveau du délaissé de la RD61, avec une table en bois et plus de panneaux d'information

Ces projets devraient se matérialiser durant l'année 2016.

Toutes ces actions et interventions convergent dans le même sens : celui de la **valorisation et de la protection de ce milieu exceptionnel** que trop peu d'entre nous connaissent encore vraiment ! Et que nous pouvons tous connaître encore mieux, alors n'hésitons pas, des sentiers de promenades nous attendent, avec toutes leurs richesses, différentes en chaque saison : nous vous souhaitons de belles découvertes pour l'année 2016 !

**Laurence Pied**

*Conseillère Municipale*



# CONSEILS MUNICIPAUX

## ] Séance du Conseil Municipal du 7 janvier 2015

**Présents :** JP DABERNAT, P. BENITO, P. SARNEL, JL DONEYS, F. DELRIEU, A. TABEL, L. LEDER, A. POUGET, L. PIED, S. PORTERO, J. TEISSEDRÉ, S. GAMEL, A. SALESSE, M. MASSOULIER APCHER.

**Absents :** D. PLACE (procuration à F. DELRIEU).

M. le Maire indique que M. Christophe ESTAMPE ayant démissionné de ses fonctions de Conseiller Municipal, il est remplacé par Mme M. MASSOULIER APCHER, suivante sur la liste.

### DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR, FEC, RÉSERVE PARLEMENTAIRE, AMENDES DE POLICE.

Adopté par 12 voix pour et 3 abstentions

Le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement d'un projet de sécurisation et d'accessibilité de la voirie. Le projet est destiné à sécuriser les cheminements piétons, à favoriser les déplacements des personnes à mobilité réduite, par la création de parcours dédiés et équipés, mais aussi par la suppression des stationnements anarchiques, dangereux pour les piétons et la circulation automobile.

Le plan de financement adopté s'appuie sur la sollicitation d'un partenariat financier avec l'Etat, le Conseiller Général et les Parlementaires et s'établit pour un montant de 221 000 € HT.

DÉPENSES		RECETTES	
Postes	Montant HT	Postes	Montant HT
Aménagement Rue des Ecoles	134 190 €	DETR	66 000 €
Aménagement Rue des Rives du Caroffe	27 320 €	Conseil Général FEC	64 000 €
Aménagement Route Ayrens	46 790 €	Réserve Parlementaire	30 000 €
Honoraires	12 700 €	Amendes de Police	5 000 €
		Autofinancement	30 000 €
		Emprunt	26 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>221 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>221 000 €</b>

### ECLAIRAGE PUBLIC ET TRAVAUX CONNEXES D'ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE SUITE AU RENFORCEMENT BT ROUTE DE BRIVE.

Adopté à l'unanimité.

Dans le cadre du renforcement BT Route de Brive, le SDEC a réalisé une étude pour la réalisation de travaux d'éclairage public (15 186,26 € HT) et pour des travaux connexes d'enfouissement du réseau téléphonique 1 441,10 € TTC.

La part restant à charge de la commune est validée pour un montant de 7 593€ et de 1 441,10 €.

### PRIX DE VENTE ET CESSION DES TERRAINS À LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU « GARRIGOUX ».

Adopté à l'unanimité.

Dans la perspective des ventes à intervenir avec les futurs acquéreurs, le Conseil Municipal, décide de fixer à 16 € HT par mètre carré, le prix de vente de terrain étant entendu que ce prix sera majoré de la TVA sur la marge qui sera communiquée par le comptable public pour chaque vente,

## ] Séance du Conseil Municipal du 19 février 2015.

**Présents :** JP DABERNAT, P. BENITO, P. SARNEL, JL DONEYS, F. DELRIEU, A. POUGET, L. PIED, S. PORTERO, J. TEISSEDRÉ, S. GAMEL, A. SALESSE,

**Absents :** L. LEDER (procuration à S. PORTERO), M. MASSOULIER

APCHER (procuration à A. SALESSE), D. PLACE (procuration à F. DELRIEU), A. TABEL (procuration à A. POUGET).

### CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE.

Adopté par 12 voix pour et 3 abstentions.  
Les recettes et les dépenses liées au service de restauration scolaire sont actuellement enregistrées dans le budget principal de la Commune.

Afin d'identifier au mieux ces données, le Conseil municipal décide de créer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, un budget annexe pour le service de restauration scolaire.

### RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION 2014/064. CONVENTION AVEC GRDF POUR L'INSTALLATION ET L'HÉBERGEMENT D'ÉQUIPEMENT DE TÉLÉRELEVÉ EN HAUTEUR.

Adopté à l'unanimité.  
M. le Maire indique au Conseil Municipal que M. S. GAMEL a présenté une requête au Tribunal Administratif visant à demander l'annulation de la délibération 2014/064 du 28 novembre 2014, en raison du non-respect du délai de trois jours francs pour l'envoi de l'additif à l'ordre du jour initial de la réunion du Conseil Municipal du 28 novembre 2014.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide du retrait de la délibération 2014/064 ayant pour objet la signature d'une convention avec GRDF pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur.

### CONVENTION AVEC GRDF POUR L'INSTALLATION ET L'HÉBERGEMENT D'ÉQUIPEMENT DE TÉLÉRELEVÉ EN HAUTEUR.

Adopté par 12 voix pour et 3 abstentions.  
Le projet « Compteurs Communicants Gaz » est un projet d'efficacité énergétique, orienté vers les consommateurs, avec deux objectifs majeurs :

- Le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation ;
- L'amélioration de la qualité de la facturation et de la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et la suppression des estimations de consommations.

D'un point de vue technique la mise en œuvre de ces nouveaux services nécessite :

- Le remplacement et/ou l'appairage avec un module radio des compteurs de gaz existants ;
- L'installation sur des points hauts de concentrateurs ;
- La mise en place de nouveaux systèmes d'information.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention permettant l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur.

## ] Séance du Conseil Municipal du 5 mars 2015.

**Présents :** JP DABERNAT, P. BENITO, P. SARNEL, JL DONEYS, F. DELRIEU, L. LEDER, A. POUGET, L. PIED, S. PORTERO, J. TEISSEDRÉ, S. GAMEL, A. SALESSE, M. MASSOULIER APCHER.

**Absents :** D. PLACE (procuration à F. DELRIEU), A. TABEL (procuration à A. POUGET).

### CRÉATION DE POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1<sup>ÈRE</sup> CLASSE À TEMPS NON COMPLET.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la réussite à l'examen professionnel d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe de deux agents et le tableau d'avancement de grade pour l'année 2015 établi par le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale, le Conseil Municipal décide de créer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015, un poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe à 32h hebdomadaires et un poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe à 30 heures hebdomadaires.

**TABLEAU DES EFFECTIFS.** Adopté à l'unanimité.

Le tableau des effectifs recense par filière l'ensemble des emplois au sein de la Commune. Suite à la création des 2 postes mentionnés dans la délibération précédente, une actualisation est nécessaire, le Conseil Municipal adopte le tableau des effectifs ci-dessous :

**TABLEAU DES EFFECTIFS****Filière administrative**

Cadre d'emploi et grade	Postes créés	Postes affectés	Postes vacants
Attaché	1	1	0
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>

**Filière animation**

Cadre d'emploi et grade	Postes créés	Postes affectés	Postes vacants
Adjoint d'animation 1 <sup>ère</sup> classe	1	0	1
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

**Filière technique**

Cadre d'emploi et grade	Postes créés	Postes affectés	Postes vacants
Agent de maîtrise principal	1	1	0
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3	2	1
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	3	2	1
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	5	5	0
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>11</b>	<b>2</b>

**Filière sociale**

Cadre d'emploi et grade	Postes créés	Postes affectés	Postes vacants
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

**Emplois contractuels non permanents**

Postes	Postes créés	Postes affectés	Postes vacants
Agent de développement culturel	1	0	1

**Emplois aidés non permanents**

Postes	Postes créés	Postes affectés	Postes vacants
Contrat Unique d'Insertion	2	1	1

**Total général des effectifs**

Postes	Postes créés	Postes affectés	Postes vacants
Emplois permanents	19	15	4
Emplois non permanents	3	1	2
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>16</b>	<b>6</b>

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions ci-dessus.

**COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTES DE GESTION**

**2014.** Délibérations adoptées par 11 voix pour et 3 abstentions. Les comptes administratifs 2014 présentés à l'Assemblée sont conformes aux comptes de gestion 2014 dressés par le Trésorier. Ils s'établissent comme suit :

	Budget principal	
	fonctionnement	investissement
Dépenses	918 412,04 €	309 496,88 €
Recettes	1 084 199,19 €	334 382,38 €
Résultat budgétaire	169 571,62 €	- 24 885,50 €
Restes à réaliser à reprendre dans BP 2015		
Dépenses		12 100,00 €
Recettes		0
Solde des restes à réaliser		-12 100,00 €
Excédent de financement de la section d'investissement		12 785,50 €

	Budget de Zone d'Activités Garrigoux	
	fonctionnement	investissement
Dépenses	30 748,75 €	100 110,29 €
Recettes	30 748,75 €	6531,00 €
Résultat budgétaire	0	-93 579,29 €

**Affectation du résultat Budget de la commune.** Adopté par 12 voix pour et 3 abstentions.

L'excédent de fonctionnement 2014 s'élève à 169 571,62 €. Il est affecté en totalité en report à la section de fonctionnement.

**VOTE DES SUBVENTIONS 2015.** Adopté par 9 voix pour et 2 abstentions.

P. BENITO, JL DONEYS, adjoints au Maire, co-présidents du Rugby Club des Landes, A. SALESSE, conseillère municipale, trésorière de l'Amicale des Parents d'Elèves, concernés par l'objet de cette délibération n'ont pas pris part au vote.

Dans le cadre de l'élaboration du budget communal 2015, le Conseil Municipal attribue aux associations les subventions selon le tableau ci-dessous.

**SUBVENTIONS 2015**

Articles	Dépenses	Pour mémoire Subvention 2014	Subvention 2015
<b>6574</b>	<b>Subventions aux associations</b>	<b>22300</b>	<b>18000</b>
	Amicale Parents d'Elèves Voyage Scolaire	4650	
	Amicale Parents d'Elèves fonctionnement	1860	1860
	Association de Chasse	830	830
	Suvbt except concours 2014	600	
	Association Collège Laroquebrou	330	330
	Association Donneurs Sang	300	300
	Association Pêche	230	230
	B.C.P.	70	70
	C.L.I.C.	800	800
	Comité Fêtes Animation	2420	2420
	ESPL	3250	3250
	F.N.A.C.A.	200	200
	Gymnastique Volontaire	1200	1200
	Jeunesse Plein Air	31	31
	Prévention Routière	38	38
	Protection Civile	80	80
	Rugby Club	3800	3800
	Sapeurs Pompiers	200	200
	RE-CREATIONS	650	650
	Provision	461	607
	OCCE subvention exceptionnelle		1104
	CEL OCCE	300	

**FISCALITÉ DIRECTE LOCALE : VOTE DES TAUX 2015.**

Adopté par 12 voix pour et 3 abstentions.

Le Conseil Municipal, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au Code Général des Impôts, vote chaque année les taux des impôts locaux, à savoir la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les Services fiscaux de l'Etat, et connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale fixée par la Loi de Finances. Pour 2015, le coefficient de revalorisation des valeurs locatives a été fixé à 1,009% pour l'ensemble des propriétés bâties et non bâties.

**Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier ces taux établis comme suit :**

<b>Taxe d'Habitation :</b>	<b>14,25 %</b>
<b>Taxe Foncière Bâti :</b>	<b>20,32 %</b>
<b>Taxe foncière non bâti :</b>	<b>82,59 %</b>

**BUDGET PRIMITIF 2015.** Délibérations adoptées par 12 voix pour et 3 abstentions.  
Après reprise des résultats et des restes à réaliser 2014, les budgets 2015 s'équilibrent comme suit :

#### Budget principal

- **Section de fonctionnement** : dépenses et recettes : 1 089 521,62 dont 169 571,62 d'excédent de recettes reporté de 2014.
- **Section d'investissement** : dépenses et recettes : 451 010,00 dont restes à réaliser 2014 en dépenses 12 100.

Les principales opérations de la section d'investissement, restes à réaliser 2014 et propositions nouvelles sont en dépenses :

Les principales opérations	Montant
Opérations financières : remboursement de la dette :	107 310,00 €
Cautions :	1 000,00 €
<b>Opérations non individualisées :</b>	
Divers matériel :	23 400,00 €
Travaux régie :	15 000,00 €
<b>Opérations :</b>	
Travaux bâtiments :	8 000,00 €
Voirie :	265 200,00 €
Ecole : (équipements divers et achat de livres) :	4 000,00 €
Eclairage public :	27 100,00 €

Les principales recettes en restes à réaliser et propositions nouvelles sont :

Les principales recettes	Montant
FCTVA :	9 100,00 €
Solde d'exécution :	24 885,50 €
TLE, Taxes Aménagement :	5 000,00 €
Autofinancement :	198 854,47 €
Amortissement :	19 170,03 €
Emprunt :	28 000,00 €
Cautions :	1 000,00 €
<b>Subventions</b>	
FEC :	64 000,00 €
DETR :	66 000,00 €
Amendes de police :	5 000,00 €
Réserve parlementaire :	30 000,00 €

**Le Budget annexe de restauration scolaire s'établit comme suit :**

Section de fonctionnement	Montant
Dépenses et recettes	87 453,00 €

Section d'investissement	Montant
Dépenses et recettes	13 643,00 €

**Le Budget annexe de la ZA du Garrigoux s'équilibre comme suit :**

Section de fonctionnement	Montant
dépenses et recettes :	913 162,71 €

Section d'investissement	Montant
dépenses et recettes :	503 371,00 €
déficit reporté	93 579,29 €

**Retrait de la délibération du 26 juin 1997 ayant pour objet les voyages scolaires.** Adopté par 12 voix pour et 3 contre.

A. SALESSE, conseillère municipale, trésorière de l'APE, concernée par l'objet de cette délibération n'a pas pris part au vote.

Par délibération en date du 26 juin 1997 le Conseil Municipal avait décidé « de réserver une subvention de 100 F par enfant scolarisé et par an pour participation aux frais des voyages scolaires ; cette subvention étant cumulable sur plusieurs années et versée l'année du voyage sur présentation des factures ».

Cette délibération ne correspond plus au fonctionnement actuel

de l'équipe pédagogique lequel nécessite d'autres démarches.

Cette délibération du 26 juin 1997, est retirée étant précisé que l'attribution de subvention fera désormais l'étude au cas par cas des projets présentés par l'équipe enseignante.

#### **SUBVENTION À L'OCCE POUR LE FINANCEMENT D'UN VOYAGE SCOLAIRE.** Adopté à l'unanimité.

L'équipe enseignante a présenté un plan de financement pour un projet de voyage scolaire de 3 jours pour les classes CE2/CM1 avec pour objectifs pédagogiques la visite d'un lieu historique, de la capitale régionale et la découverte du patrimoine naturel.

Une subvention de 1 104 € sollicitée auprès de la Mairie est attribuée pour financer ce projet.

#### **SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU RELAIS PETITE ENFANCE.** Adopté à l'unanimité.

Une participation aux frais de fonctionnement de cette structure est versée tous les ans par les Collectivités adhérentes. La somme de 2 361,02 €, sera inscrite au budget primitif 2015 au titre de la participation de la commune de SAINT PAUL DES LANDES.

#### **ADHÉSION AU SERVICE COMMUN DE LA CABA POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS.** Adopté à l'unanimité.

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015 et en application de la loi ALUR du 24 mars 2014, les services de la DDT cesseront d'assurer l'instruction des autorisations du droit des sols pour les communes de la CABA dotées d'un PLU, d'un POS ou d'une carte communale.

Pour faire face à ce désengagement de l'Etat, le Conseil communautaire de la CABA a, par délibération n°2014/183 du 12 décembre 2014, décidé de la création d'un service commun en charge de l'instruction des ADS auquel les communes membres sont libres d'adhérer.

Les conditions de mise en œuvre de ce service ainsi que sa compensation financière sont fixées par une convention qui prévoit une répartition des tâches incombant à la commune et au service ADS, étant précisé que certaines attributions et signatures restent de la compétence exclusive des maires dont, naturellement, la signature des actes d'autorisation ou de refus des demandes.

La convention est signée jusqu'au 31 décembre de l'année marquant le terme de la présente mandature. Elle peut être dénoncée par les parties par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis de 6 mois.

Le coût annuel d'adhésion au service ADS pour la commune est de 3 695 €. Ce montant sera déduit à due proportion de l'attribution de compensation affectée à la commune.

La convention annexée ne modifie par le régime des responsabilités en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme qui relèvent de la Commune.

L'objectif poursuivi à travers l'adhésion à ce service commun est de garantir la sécurité juridique des actes instruits et de permettre une mutualisation des coûts entre les communes et la CABA.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :**

- d'adhérer au service commun en charge de l'instruction des ADS dans les conditions rappelées dans le rapport de synthèse et ainsi de confier cette mission à la CABA ;

- d'approuver les termes de la convention annexée à la présente ;

- d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention avec la CABA et à prendre toutes mesures pour son exécution.

## **J Séance du Conseil Municipal du 25 juin 2015.**

**Présents :** JP DABERNAT, P. BENITO, P. SARNEL, JL DONEYS, F. DELRIEU, L. LEDER, D. PLACE, A. POUGET, S. PORTERO, J. TEISSÉDRE, S. GAMEL, A. SALESSE, M. MASSOULIER APCHER.

**Absents :** L. PIED, arrivée à 20h, (procuration à J. TEISSÉDRE), A. TABEL, départ à 20 h (procuration à A. POUGET).

#### **DÉSIGNATION DE 3 DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET 3 SUPPLÉANTS CHARGÉS D'ÉLIRE UN SÉNATEUR.**

Ont obtenu **liste 1** : JP DABERNAT, J. TEISSÉDRE, P. SARNEL, A. TABEL, JL DONEYS, L. LEDER. 12 Voix (élu)

**Liste 2** : Liste Citoyenne SAINT PAUL Autrement 3 Voix : aucun élu

## CRÉATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « EMPLOIS D'AVENIR »

affecté au service technique entretien de la Commune.  
Adopté à l'unanimité.

## DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 Adopté à l'unanimité.

Section d'investissement + 7 500 en dépenses immobilisation,  
+ 7 500 en recettes produit des cessions.

## TARIFS CANTINE 2015/2016 : Adopté à l'unanimité.

Enfant de la commune :	2,80 €
Enfant domicilié hors commune :	4,05 €
Adulte :	5,80 €

## TARIFS GARDERIE 2015/2016

Tarif A	7h30-8h20 :	0,82 €
Tarif B	16h30-18h30 :	1,39 €
Tarif C	transport scolaire	0,30 €
Tarif D	15h30-16h30 est fixé à	0,36 €

## SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 100 € À L'OCCE SUITE À UN DON. Adopté à l'unanimité.

**BAISSE DE L'INDEMNITÉ DE LA 1<sup>ÈRE</sup> ADJOINTE À SA DEMANDE.** Elle sera fixée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 à 11.3% de l'indice majoré 1015 au lieu de 14.70%. Adopté à l'unanimité.

**PROGRAMME DE TRAVAUX DE SÉCURISATION ET D'ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE 2015.** Adopté par 12 voix pour et 3 abstentions.

Le projet de sécurisation et d'accessibilité de la voirie adopté par le Conseil Municipal porte sur la Rue des Ecoles, la Route d'Ayrens et la Rue des Rives du Caroffe. Il se décompose en 2 parties :

### - Une part communale :

\* pour la Rue des Ecoles :

- réfection du réseau d'eaux pluviales et aménagement de surface avec la pose de bordures et de caniveaux,
- sécurisation de la sortie des écoles avec 2 passages surélevés réalisés aux extrémités de l'aménagement,
- des passages pour piétons seront matérialisés et des bandes podotactiles à chaque passage afin de permettre l'accès aux PMR,
- le trottoir côté école sera suffisamment large pour les PMR,
- 1 place de stationnement sera créée à proximité de l'entrée des écoles pour les PMR,
- Le parking de l'école sera sécurisé par une circulation en sens unique.

\* pour le passage surélevé route d'Ayrens :

- ce plateau sécurisera le carrefour de la Cité du Bois d'Aland en réduisant la vitesse des véhicules,
- il sera également réalisé la réfection des réseaux d'eaux pluviales sur cette zone.

\* pour la Rue des Rives du Caroffe :

- réfection du réseau des eaux pluviales,
  - aménagement de surface avec la pose de bordures, de caniveaux et la réfection de la voirie.
- **Une part départementale :** aménagement de la chaussée. Cette part peut être déléguée pour la maîtrise d'ouvrage à la commune, laquelle l'acceptera sous réserve d'un engagement de financement de la part du Conseil Départemental.

Le dossier d'enfouissement des réseaux fera l'objet d'une nouvelle démarche auprès du Conseil municipal.

**PROGRAMME DE TRAVAUX DE SÉCURISATION ET D'ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE 2015 RUE DES ECOLES ET ROUTE D'AYRENS, DEMANDE DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL.** Adopté par 12 voix pour et 3 abstentions.

Le Conseil Municipal décide de solliciter du Conseil Départemental, dans le cadre d'une convention, une délégation de maîtrise d'ouvrage, pour la partie concernant la chaussée, sous réserve de la réalisation de ces travaux, dépendant de l'engagement de financement du Conseil Départemental et d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

## PROJET DE CRÉATION D'UNE MAISON DES SERVICES. Adopté à l'unanimité.

La Commune est le siège de nombreux services publics et privés, créant ainsi une attractivité s'exerçant au-delà des limites communales, sur un territoire particulier à l'ouest du bassin d'Aurillac. La RD 120, voie de liaison interrégionale, renforce l'utilisation de ces services.

Il est nécessaire aujourd'hui, dans le cadre d'un projet de territoire, de rendre ce pôle services plus lisible tout en le développant.

La création d'une Maison des Services, projet territorial, d'intérêt général, située obligatoirement en centre bourg, à proximité des services publics et privés principaux, répondrait à une exigence.

Le contenu du projet devra prendre en compte les services existants, en cours d'installation ou de modification, Maison JOUTPE, La Poste, mais aussi rechercher les partenariats nécessaires pour promouvoir les atouts touristiques et culturels du Territoire auquel appartient la Commune qui concrétiserait ainsi son rôle central sur un Territoire situé à l'Ouest du bassin d'Aurillac, entre Aurillac et la Corrèze, traversé par la RD120.

Il est décidé de lancer le projet de création d'une maison des services, d'en définir le contenu, de rechercher les partenariats et les financements nécessaires.

## DÉSFFECTATION, DÉCLASSEMENT ET CESSIION DE TERRAIN ISSU DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.

Adopté à l'unanimité.

M. Mme BEGUIN Gérard et Odile, domiciliés 4 Place de l'Eglise à SAINT PAUL DES LANDES, se sont portés acquéreur d'une partie de terrain communal d'une contenance de 77 m<sup>2</sup>, jouxtant les parcelles cadastrées section AM n° 31, 37 et 38 leur appartenant.

Le Conseil Municipal répond favorablement à cette demande et décide

- De désaffecter et de déclasser du domaine public communal la parcelle d'une contenance de 77 m<sup>2</sup>, jouxtant les parcelles cadastrées section AM n° 31, 37 et 38 appartenant à M. Mme BEGUIN Gérard,
- de fixer à un Euro non recouvert le prix de la cession,
- que les frais d'acte notarié et de bornage de la parcelle soient à la charge des acquéreurs,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tout document afférent à cette cession.

## ZONE D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES DU GARRIGOUX : GARANTIE D'ACHÈVEMENT DE TRAVAUX. Adopté par 12 voix pour 3 abstentions.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état d'avancement des travaux de la ZA du Garrigoux.

Les travaux primaires de viabilité de la zone viennent de s'achever sur les tranches ferme et conditionnelle.

Conformément au Permis d'aménager, les travaux de finitions de la zone sont différés à une date ultérieure (à adapter en fonction du niveau de construction sur les lots). Le Conseil Municipal confirme que les fonds nécessaires à la réalisation des travaux de finitions sont bien inscrits au budget de la commune et seront débloqués le moment venu pour la réalisation de ces travaux, précise que la commercialisation des lots peut désormais avancer et les premières signatures de compromis de vente peuvent se réaliser avec les candidats intéressés.

## DÉNOMINATION D'UNE VOIE PUBLIQUE. Adopté à l'unanimité.

La voie publique située dans la ZA du Garrigoux reçoit la dénomination officielle de Rue du Garrigoux.

## CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF AUX MODALITÉS D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ.

Adopté à l'unanimité.

La loi « Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité », du 7 décembre 2010, prévoit la suppression des Tarifs Réglementés de Vente pour les contrats de puissance supérieure à 36 kVA au 31 décembre 2015 et la mise en concurrence obligatoire pour l'achat d'électricité des sites concernés.

Afin de respecter cette obligation de mise en concurrence, la CABA propose la création d'un groupement de commande pour l'achat d'électricité et une convention d'adhésion.

Le conseil Municipal :

- autorise la constitution d'un groupement de commandes relatif aux modalités d'achat d'électricité ;
- accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes relatif aux modalités d'achat d'électricité pour les besoins propres aux membres du groupement ;
- accepter que la CABA soit désignée coordonnateur du groupement et assume les missions qui lui dévolues par la convention constitutive ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive définissant les modalités de fonctionnement et tout acte s'y rapportant,

Il est fait une présentation des rapports annuels sur le service de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés, sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

## ] Séance du Conseil Municipal du 27 août 2015.

**Présents :** JP DABERNAT, P. BENITO, P. SARNEL (arrivé à 20h10), JL DONEYS, F. DELRIEU, A. TABEL, L. PIED, S. GAMEL, A. SALESSE, M. MASSOULIER APCHER.

**Absents :** L. LEDER (procuration à P. BENITO), D. PLACE (procuration à F. DELRIEU), S. PORTERO (procuration à JP DABERNAT), A. POUGET (procuration de P. SARNEL), TEISSEDE J. (procuration à L. PIED).

**TABLEAU DES EFFECTIFS.** Adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte les modifications apportées au tableau des effectifs ci-dessous afin de prendre en considération les créations et les suppressions de postes sur les filières technique et sociale et sur les emploi non permanents.

### Filière technique

Cadre d'emploi et grade	Postes créés	Postes affectés	Postes vacants
Agent de maîtrise principal	1	1	0
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	2	0
Adjoint technique de 1 <sup>ème</sup> classe	2	2	0
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	5	3	2
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>2</b>

### Filière sociale

Cadre d'emploi et grade	Postes créés	Postes affectés	Postes vacants
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

### Emplois contractuels non permanents

Postes	Postes créés	Postes affectés	Postes vacants
Agent de développement culturel	1	0	1

### Emplois aidés non permanents

Postes	Postes créés	Postes affectés	Postes vacants
Emploi Avenir	1	1	0
Contrat Unique d'Insertion	2	0	2

### Total général des effectifs y compris les filières administrative et d'animation

Postes	Postes créés	Postes affectés	Postes vacants
Emplois permanents	16	13	3
Emplois non permanents	4	1	3
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>14</b>	<b>6</b>

## TARIF DU TRANSPORT SCOLAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2015.2016.

Adopté à l'unanimité.

La participation des parents aux transports scolaires pour l'année 2015-2016 est fixée à 0,71 € par jour, par enfant. La facturation se fera en début de trimestre pour le trimestre complet.

## COLONNE D'IDENTIFICATION AU JARDIN DU SOUVENIR : TARIF DES PLAQUES NOMINATIVES.

Adopté à l'unanimité.

Les dispositions réglementaires rendent obligatoires la création d'un espace aménagé pour la dispersion des cendres et doté d'un équipement mentionnant l'identité des défunts.

Une colonne sur laquelle seront apposées des plaques d'identification des défunts sera donc érigée au jardin du souvenir. Les noms, prénoms, date de naissance et de décès des personnes dont les cendres ont été dispersées, seront gravés sur une plaque fournie par la Mairie.

La pose des plaques sera faite par les services municipaux, la gravure en lettre romaine dorée étant à la charge des familles des défunts.

## MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE.

Adopté par 12 voix pour et 3 abstentions.

Suite aux modifications apportées à la législation funéraire par la loi du 19 décembre 2008, le règlement du cimetière est modifié.

### Paragraphe « jardin du souvenir » :

- Colonne d'identification : le nom des défunts dont les cendres ont été dispersées, sera apposé sur une plaque fournie par la Mairie, la gravure restant à la charge des familles. La fixation des plaques sera faite par les services municipaux. Les gravures en lettres romaines, dorées, ne comporteront que les noms, prénoms, dates de naissance et de décès.

- Tout dépôt de fleurs est interdit, seules sont tolérées des fleurs naturelles lors de la dispersion des cendres. Les fleurs fanées seront retirées par les services municipaux.

### Paragraphe « obligation d'entretien des concessions et travaux » :

Un état des lieux contradictoire entre l'entreprise et la commune, sera fait lorsque l'autorisation de travaux aura été accordée.

Le nettoyage des concessions et pierres tombales avec des appareils haute pression est interdit.

## ADOPTION DES RAPPORTS DE LA CLET (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES)

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), issu de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014, permet à un établissement public de coopération intercommunale et une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs, indépendamment de tout transfert de compétences.

Lors de la création de ces services communs, tout comme lorsqu'a lieu un transfert de compétence, il convient, de déterminer la valeur des charges liées audit service et, en conséquence, de revoir la valeur des attributions de compensation perçues ou dues par les communes concernées. Ces montants doivent être déterminés par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Dans ce cadre, la CABA a procédé à la création de deux entités communes avec certaines de ses communes membres. Il s'agit :

- de la Direction des Systèmes d'Information, commune à la CABA et à la Ville d'Aurillac ;

- du service de l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS), commun à toutes les communes membres de la CABA dotées d'un Plan Local d'Urbanisme, d'un Plan d'Occupation des Sols ou d'une carte communale avec compétence ADS, à l'exception de la ville d'Aurillac. Toutes les communes sont susceptibles d'intégrer ce service à l'avenir, soit de manière volontaire, soit du fait d'évolutions réglementaires.

Réunie le 27 avril 2015, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a adopté deux procès-verbaux, correspondant respectivement aux deux services communs créés.

Ceux-ci ont été également validés par le Conseil Communautaire de la CABA le 18 mai 2015 qui a ajusté en conséquence les montants des crédits budgétaires inscrits au titre du versement ou de l'encaissement des attributions de compensation.

Les rapports de la CLECT doivent être adoptés par les Conseils Municipaux des communes membres de l'intercommunalité à la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les procès verbaux valant rapports d'évaluation des charges transférées au titre des services communs créés (DSI et Service d'instruction des ADS) et des attributions de compensation des communes concernées, approuvés par la CLECT le 27 avril 2015, et annexés à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération à la CABA et à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de son exécution.

**DÉNOMINATION COMMUNE TOURISTIQUE.** Adopté à l'unanimité.

Dans l'optique de renforcer l'attractivité touristique de l'ensemble du territoire, la CABA, envisage de solliciter son classement en commune touristique.

Le Conseil Municipal,

- **approuve** la transmission des données concernant la capacité d'hébergements touristiques de la commune, dans le cadre de la candidature des communes membres de la CABA au classement en commune touristique,
- **autorise** le Président de la CABA à solliciter la dénomination de commune touristique pour le territoire de la CABA.

**MOTION RELATIVE AUX DOTATIONS DE L'ETAT.** Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal adopte la motion relative aux dotations de l'Etat présentée par l'Association des Maires de France.

« Les Maires et Présidents d'EPCI du Cantal, réunis lors de leur assemblée générale, le 30 mai 2015, à Mauriac, à l'unanimité des membres présents et dans le prolongement de la présentation de Michel KLOPFER, Consultant, sur le contexte général des finances locales :

*S'opposent au plan triennal de baisse de 30% des dotations de l'Etat aux collectivités locales d'ici 2017 qui fait porter un effort financier disproportionné et injuste aux communes et intercommunalités.*

*Renouvellent leur accord pour que les collectivités prennent une part équitable et soutenable dans la nécessaire réduction des déficits publics.*

*Demandent avec la plus grande fermeté que ce plan soit revu tant dans son montant, trop élevé, dans son calendrier, trop brutal, comme l'AMF l'a toujours préconisé.*

*Attirent l'attention du Gouvernement sur les conséquences désastreuses qu'aurait ce plan s'il n'était pas modifié, tant dans la chute catastrophique des investissements publics préjudiciables à la croissance et à l'emploi que dans la situation financière de très nombreuses collectivités qui se trouveront, dès cette année, en très graves difficultés.*

*Expriment leur inquiétude face aux perspectives d'instauration, dans le cadre de la réforme en cours, d'une DGF locale imposée,*

*Estiment que cette situation est d'autant plus pénalisante pour des départements comme le cantal compte tenu de la place majeure qu'occupe l'investissement public dans le département.»*

## ] Séance du Conseil Municipal 15 octobre 2015.

**Présents :** JP DABERNAT, P. SARNEL, JL DONEYS, F. DELRIEU, TEISSEDRE J., A. TABEL, L. LEDER, A. POUGET, L. PIED, S. GAMEL, M. MASSOULIER APCHER.

**Absents :** P. BENITO, (procuration à JL DONEYS), D. PLACE (procuration à F. DELRIEU), S. PORTERO (procuration à JP DABERNAT), A. SALESSE (procuration à M. MASSOULIER APCHER).

**TABLEAU DES EFFECTIFS.** Adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte les modifications apportées au tableau des effectifs ci-dessous afin de prendre en considération,

après avis du Comité Technique, les suppressions de 2 postes sur la filière technique, suite au changement de grade de 2 agents.

### Filière technique

Cadre d'emploi et grade	Postes créés	Postes affectés	Postes vacants
Agent de maîtrise principal	1	1	0
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	2	0
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	2	2	0
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	3	3	0
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>0</b>

TOTAL des postes	Postes créés	Postes affectés	Postes vacants
Emplois permanents	14	13	1
Emplois non permanents	4	1	3
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>14</b>	<b>4</b>

**TEMPS PARTIEL DE DROIT.** Adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après avis du comité technique décide conformément à l'article 60 de la loi du 26 janvier 1984 d'instituer le temps partiel de droit pour les agents de la collectivité souhaitant en bénéficier, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires.

### ALIMENTATION BASSE TENSION ET ECLAIRAGE PUBLIC DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DU GARRIGOUX TRANCHE 2.

Adopté à l'unanimité.

Ces travaux peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal. Les montants respectifs de ces opérations s'élèvent à 28 657,94 € H.T et 19 333,59 € H.T. La part restant à charge de la commune est validée pour un montant de 8 597.38 € et 9 666.78 €.

### APPROBATION DU CHANGEMENT DES STATUTS DE LA CABA ADOPTÉ PAR LA DÉLIBÉRATION N°2015/96.

Adopté à l'unanimité.

Les statuts actuels de la CABA sont le fruit de multiples évolutions intervenues depuis l'arrêté n° 1999-2202 du 22 novembre 1999 portant transformation-extension du District en Communauté d'Agglomération. Leur dernière mouture a été transcrite par l'arrêté préfectoral n° 2013-125 du 31 janvier 2013 portant modification des statuts de la CABA dans son intérêt communautaire.

Par une délibération n°2015/96, le Conseil Communautaire de la CABA a adopté une délibération portant modification de ses statuts afin d'anticiper le développement de certaines compétences et activités ainsi que pour répondre à une volonté d'un aménagement du territoire concerté et partagé.

Une modification des statuts de la CABA afin est proposée afin d'anticiper le développement de certaines compétences et activités ainsi que pour répondre à une volonté d'un aménagement du territoire concerté et partagé. Elle porte notamment sur trois sujets distincts.

• **La compétence PLUi**, liée aux changements apportés par la loi ALUR qui entraîneront la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal étant précisé que les documents d'urbanisme communaux en vigueur continueront à s'appliquer jusqu'à l'approbation du PLUi, l'élaboration et la validation d'un tel document exigeant plusieurs années d'études et de procédure.

L'engagement d'un PLUi avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016 a pour effet de reporter de deux années supplémentaires l'obligation de grenellisation des PLU communaux existants qui se serait normalement appliquée au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les études liées à la réalisation du PLUi seront susceptibles de bénéficier du soutien financier de l'Etat à travers la DGD, ce qui ne sera probablement plus le cas pour les dépenses attachées à la grenellisation des PLU communaux.

• **La compétence « instructions des ADS » :**

Toujours en application de la loi ALUR, les services de la DDT ont cessé d'être mis gratuitement à disposition des communes pour ce qui concerne l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS). Dans ce cadre, la CABA et les communes compétentes de

l'agglomération ont fait le choix de créer un service commun en charge de l'instruction des autorisations du droit des sols.

• **La compétence « vente d'eau » :**

Dans le cadre de la gestion de la ressource en eau et en raison des possibilités pour la CABA de procéder à des ventes d'eau au bénéfice de tiers non usagers du service public de distribution de l'eau potable il est proposé d'ajouter, au titre de la compétence optionnelle « eau », la compétence : « vente d'eau aux collectivités non membres et aux tiers par convention ».

Enfin, et pour revoir les statuts de la CABA de la manière la plus complète possible, il est procédé à la suppression de l'article 4 « Composition du Conseil Communautaire » et à la renumérotation des articles qui s'ensuivent. En effet, ces dispositions sont devenues sans objet, le nombre et la répartition des sièges étant désormais fixés par l'article L.5211-6-1 du CGCT et arrêtés par le Préfet au plus tard le 31 octobre de l'année précédant le renouvellement général des conseils municipaux.

De plus, sont intégrées dans la nouvelle rédaction des compétences obligatoires et facultatives, les formulations et définitions formalisées aux I et II de l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prennent notamment en compte les dispositions de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine sur les contrats de ville, de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 dite MAPTAM en ce qui concerne notamment la mobilité et de la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 s'agissant de la maîtrise de la demande d'énergie.

**Les changements ainsi votés portent sur les cinq points suivants :**

- au sein du bloc de compétences obligatoires « aménagement de l'espace », ajout de la compétence « plan local d'urbanisme » ;
- au sein du bloc de compétences facultatives, un nouvel item dénommé « au titre des services communs créés en application de l'article L. 5211-4-2 du CGCT : l'instruction des autorisations du droit des sols » ;
- au sein de la compétence optionnelle « eau », ajout de la compétence « vente d'eau aux collectivités non membres et aux tiers par convention » ;
- la suppression de l'actuel article 4 « Composition du Conseil Communautaire » ;
- la mise à jour de la rédaction des compétences obligatoires et facultatives conformément aux dispositions de l'article L.5216-5 du CGCT.

## ] Séance du Conseil Municipal du 3 décembre 2015.

**Présents :** JP DABERNAT, P. BENITO, P. SARNEL, JL DONEYS, F. DELRIEU, D. PLACE, A. TABEL, J. TEISSEDRE, L. LEDER, L. PIED, A. POUGET, S. PORTERO, S. GAMEL, A. SALESSE, M. MASSOULIER APCHER.

**Absents :** néant

### DÉCISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRIMITIF.

Adopté par 12 voix pour, 3 abstentions.

Les modifications apportées à la section de fonctionnement sont destinées essentiellement à abonder le chapitre électricité pour un montant de 10 000 €, et le reversement à la CABA pour 660 €, modification liée à la création du service ADS.

Les crédits correspondants sont prélevés sur les articles de la section de fonctionnement excédentaires.

Une modification est également apportée au budget du service de restauration scolaire afin d'intégrer le prêt réalisé en 2003 pour la construction des bâtiments de la cantine.

### CHARGES LOCATIVES DES LOGEMENTS COMMUNAUX.

Adopté à l'unanimité.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le montant mensuel des charges du logement locatif 102 de la Maison Laveissière est fixé à 25 €.

Les charges locatives des autres logements communaux restent inchangées.

**TARIFS COMMUNAUX 2016.** Adopté par 12 voix pour, 3 abstentions.

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs communaux de la salle des fêtes pour l'année 2016 et de rendre obligatoire le nettoyage après toutes manifestations.

<b>Festivités familiales</b>	<b>Personnes de la commune :</b>	
	- Apéritif	100,00 €
	- Repas	130,00 €
	<b>Personnes extérieures :</b>	
	- Apéritif	210,00 €
	- Repas	300,00 €
<b>Autres locations</b>	Associations de la commune (après épuisement des gratuités)	60,00 €
	Associations, organismes extérieurs à la Commune, expositions,	400,00 €
	Expositions ventes	500,00 €
<b>Nettoyage</b>	Obligatoire après tout repas ou apéritif servi dans la salle et bal	82,50 €
<b>Caution</b>		400,00 €

### RENOUVELLEMENT DE LAMPES À VAPEUR DE MERCURE

**TR1.** Adopté à l'unanimité.

Depuis le mois d'avril 2015 l'application du règlement européen 245/2009 interdit la mise sur le marché des lampes à vapeur de mercure (ballon fluo).

Lors de la réunion du SDEC du 24 mars 2015 et suite à une étude portant sur le parc de lampes à vapeur de mercure sur la commune, soit 112, il a été proposé de remplacer lors des dépannages le matériel obsolète par des équipements conformes aux nouvelles normes.

Le Conseil Municipal adopte le devis établi par le SDEC, portant sur le remplacement de 5 foyers d'éclairage public qui s'élève à 3 293.21 € HT, 1 646,61 € restant à charge de la commune.

### ECLAIRAGE PUBLIC SUITE À L'AMÉNAGEMENT BASSE

**TENSION VERS LE PARKING DE L'ÉCOLE.** Adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte un devis établi par le SDEC de 22 794,95 € HT concernant les travaux d'éclairage public suite à l'aménagement BT du parking de l'Ecole dont 11 400 € à charge de la Commune.

### SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE-AVIS SUR LE PROJET DU PRÉFET DU CANTAL.

Adopté à l'unanimité.

Par courrier en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015, M. le Préfet du Cantal a saisi l'ensemble des EPCI et communes du Département afin qu'ils se prononcent sur le projet de schéma qu'il a présenté devant la Commission Départementale de Coopération Intercommunale le 28 septembre dernier.

Le projet préfectoral a un caractère ambitieux et volontariste dans ses objectifs, cependant le conseil communautaire de Cère et Goul en Carladès a pris une position contraire à une fusion avec la CABA, estimant que les conditions d'une adhésion volontaire n'étaient pas réunies à ce jour.

Les élus de la commune de SAINT PAUL DES LANDES estiment nécessaire que les décisions des élus des intercommunalités concernées soient respectées.

### DÉSFFECTATION, DÉCLASSEMENT ET CESSIION DE TERRAIN ISSU DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.

Adopté à l'unanimité.

M. Anthony SALESSE, domicilié 29 Le Bac à SAINT PAUL DES LANDES, s'est porté acquéreur d'une parcelle de terrain du domaine public communal d'une contenance de 115 m<sup>2</sup> enclavée dans la parcelle cadastrée section E n°333 lui appartenant.

Le Conseil Municipal répond favorablement à sa demande et décide

- de désaffecter et de déclasser du domaine public communal la parcelle d'une contenance de 115 m<sup>2</sup>, enclavée dans la parcelle cadastrée section E n°333 appartenant à M. Anthony SALESSE,
- de fixer à un euro non recouvert le prix de la cession,
- que les frais d'acte notarié et de bornage de la parcelle soient à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tout document afférent à cette cession.



## ] Séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2015

**Présents :** JP DABERNAT, P. BENITO, JL DONEYS, F. DELRIEU, A. TABEL, L. LEDER, L. PIED, A. POUGET, S. PORTERO, S. GAMEL, A. SALESSE,.

**Absents :** P. SARNEL (procuration à S. PORTERO), D. PLACE (procuration à F. DELRIEU), J. TEISSEBRE (procuration à P. BENITO), M. MASSOULIER APCHER (procuration à S. GAMEL).

### MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU. Adopté à l'unanimité.

Le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 2 décembre 2005, modifié le 1<sup>er</sup> septembre 2006, le 8 novembre 2007, le 24 juillet 2013, révisé le 1<sup>er</sup> avril 2009 et le 24 juillet 2013, précise dans son règlement que les zones 1AU sont des zones naturelles non équipées, destinées à une urbanisation future organisée, dans le cadre d'une opération d'ensemble.

Le PLU ne prévoit pas la possibilité d'autoriser l'urbanisation au fur et à mesure de l'avancement des réseaux.

Afin de ne pas pénaliser l'urbanisation de ces zones 1AU, le Conseil Municipal décide par modification simplifiée du PLU d'autoriser l'urbanisation au fur et à mesure de la réalisation des réseaux.

Cette procédure de modification simplifiée est envisageable puisqu'elle n'a pas pour effet de majorer ou de minorer les droits à bâtir.

Le projet de la modification simplifiée sera notifié aux personnes publiques associées et mis à la disposition du public en mairie pendant une durée d'au moins un mois.

A l'issue de la mise à disposition, le Maire en présentera le bilan devant le Conseil municipal, qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibérations motivées.

## ] Le coût maîtrisé des services communaux à SAINT PAUL DES LANDES

Dans la période actuelle où les dotations d'Etat sont appelées à diminuer de manière importante (baisse de la dotation de l'Etat de 11 milliards entre 2015 et 2017) et où la faculté d'accroître les taux d'imposition n'est guère appréciée, surtout au regard des promesses récentes de campagne électorales, nombreuses sont les collectivités qui ont décidé d'augmenter significativement le coût de services proposés à leurs habitants.

La presse s'est tout au long de l'année 2015 faite l'écho de ces collectivités, qui au-delà de leurs couleurs politiques, se sont complaisamment adonnées à des hausses importantes de leurs services, voyant là un moyen indirect et quelque peu contourné d'accroître leurs recettes sans toutefois toucher, ou toucher plus modestement à leurs taux d'imposition.

Clamart, Pezenas, Lyon, La Rochelle, Antony... la hausse des tarifs de la cantine ou de la garderie a été vertigineuse à la rentrée 2015

La commune de SAINT PAUL DES LANDES ne fait pas partie

de ces collectivités là !!! et cela est important de le dire et de le démontrer de la manière la plus claire....

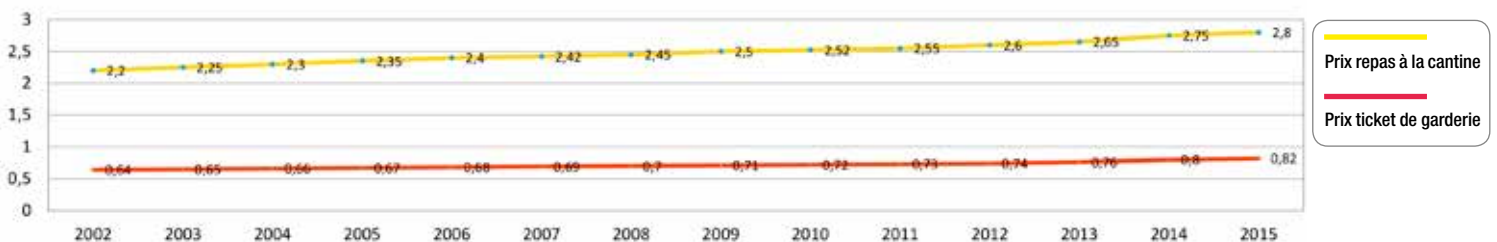
Le ticket de cantine scolaire pour les enfants de la commune était ainsi de 2,42 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007. Son tarif qui ressortait à 2,75 € au 1<sup>er</sup> septembre 2014, a été porté à 2,80 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Pour sa part le prix du ticket bleu relatif à la prestation de garderie du matin était de 0,69 € au 1<sup>er</sup> septembre 2007. Huit ans après son prix a été porté de 0,80 € à 0,82 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 par délibération du 22 juin 2015.

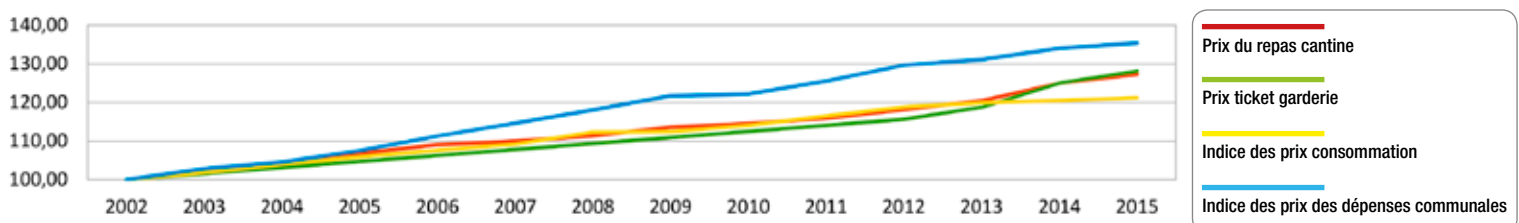
Une évolution du coût des services volontairement raisonnée et raisonnable, loin en tout état de cause du coût réel de la prestation, mais délibérément choisie par la municipalité actuelle dans le cadre de ses arbitrages budgétaires annuels.

Il convient de préciser que selon la FCPE, première fédération des parents d'élèves, un repas en cantine est facturé en moyenne en France entre 3,5 et 4 €.

### Evolution du coût des services de 2002 à 2015



### Comparaison de l'évolution du coût des services par rapport à l'évolution des prix en France - Base 100 en 2002



# ] Les Lycéens à la découverte de Saint-Paul des Landes

Du 30 mars au 3 avril, dans le cadre d'un stage collectif, la classe de Première STAV du Lycée Pompidou d'Aurillac a étudié le territoire de Saint-Paul des Landes, ses acteurs, ses ressources et leurs valorisations.

La semaine a débuté par des interventions sur le terrain et la rencontre des élus qui leur ont présenté non seulement les aspects historiques, économiques démographiques et administratifs de la commune mais aussi son développement social associatif et culturel au travers de la médiathèque et des initiatives municipales telles que le festival de théâtre amateur ou les Florales des Landes.

Le travail s'est poursuivi par les visites d'exploitations agricoles et d'entreprises, et la découverte du marais du Cassan et de Prentegarde. Les élèves ont mieux compris le fonctionnement d'une commune et ont analysé les liens entre les différents acteurs, privés et publics, qui contribuent au développement local.

Ils ont également pris conscience de l'importance de la sauvegarde du patrimoine naturel. Le stage s'est poursuivi par la restitution et l'analyse des informations collectées en vue de préparer une évaluation.

Malgré le temps pluvieux, cette expérience a été une découverte enrichissante pour les élèves.



# ] 36000 communes... pour combien de temps...

Le phénomène prend de l'ampleur.....197 communes nouvelles ont officiellement délibéré en 2015 pour se créer dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016, alors même qu'entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le 1<sup>er</sup> janvier 2015, seules 25 communes nouvelles avaient vu le jour.

Préservation des services localement, conservation ou amélioration de la place dans l'intercommunalité, c'est souvent pour préserver ou renforcer l'intégration de leur territoire que certaines communes sont poussées à s'assembler.

Par ailleurs si l'incitation financière ne remplace pas le projet de territoire, fondation nécessaire de la commune nouvelle, elle sert souvent en effet d'étincelle pour engager concrètement les travaux.

Si les regroupements s'organisent généralement autour de trois communes, les départements de l'ouest de la France portent un vrai engouement à cette nouvelle forme de collectivité, comme en témoigne le nombre de communes nouvelles recensées dans le Maine-et-Loire et la Manche. A l'inverse, les départements du sud restent peu concernés.

La dynamique ne semble toutefois pas prête de s'épuiser puisqu'à ce jour pas moins de 586 projets à des stades divers d'avancement sont recensés sur l'ensemble de la France.



**Patrick Sarnel**  
Adjoint au Maire



# INTERCOMMUNALITE : CA VA BOUGER...

La loi NOTRe du 7 août 2015 est venue préciser les orientations définies dans la loi de réforme des collectivités territoriales adoptée en 2010.

Elle a notamment rendu nécessaire la révision des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), en définissant de nouvelles modalités d'élaboration et d'approbation de ces documents.

Le schéma départemental de coopération intercommunale constitue ainsi désormais le cadre de référence de l'intercommunalité et a comme objectifs, de rationaliser les périmètres des EPCI à fiscalité propre existants, d'élargir leur champ de compétence, de renforcer leur solidarité financière et territoriale et enfin de simplifier l'organisation terri-

toriale par la réduction du nombre de syndicats intercommunaux ou mixtes.

L'arrêté de projet de périmètre qui doit être pris par le préfet avant le 15 juin 2016 prévoit un remodelage du territoire du département du Cantal qui est actuellement couvert par 17 EPCI à fiscalité propre dont 1 communauté d'agglomération et 16 communautés de communes.

Dans le projet de SDCI présenté par le préfet le 28 septembre 2015 à la commission départementale de coopération intercommunale, sub-

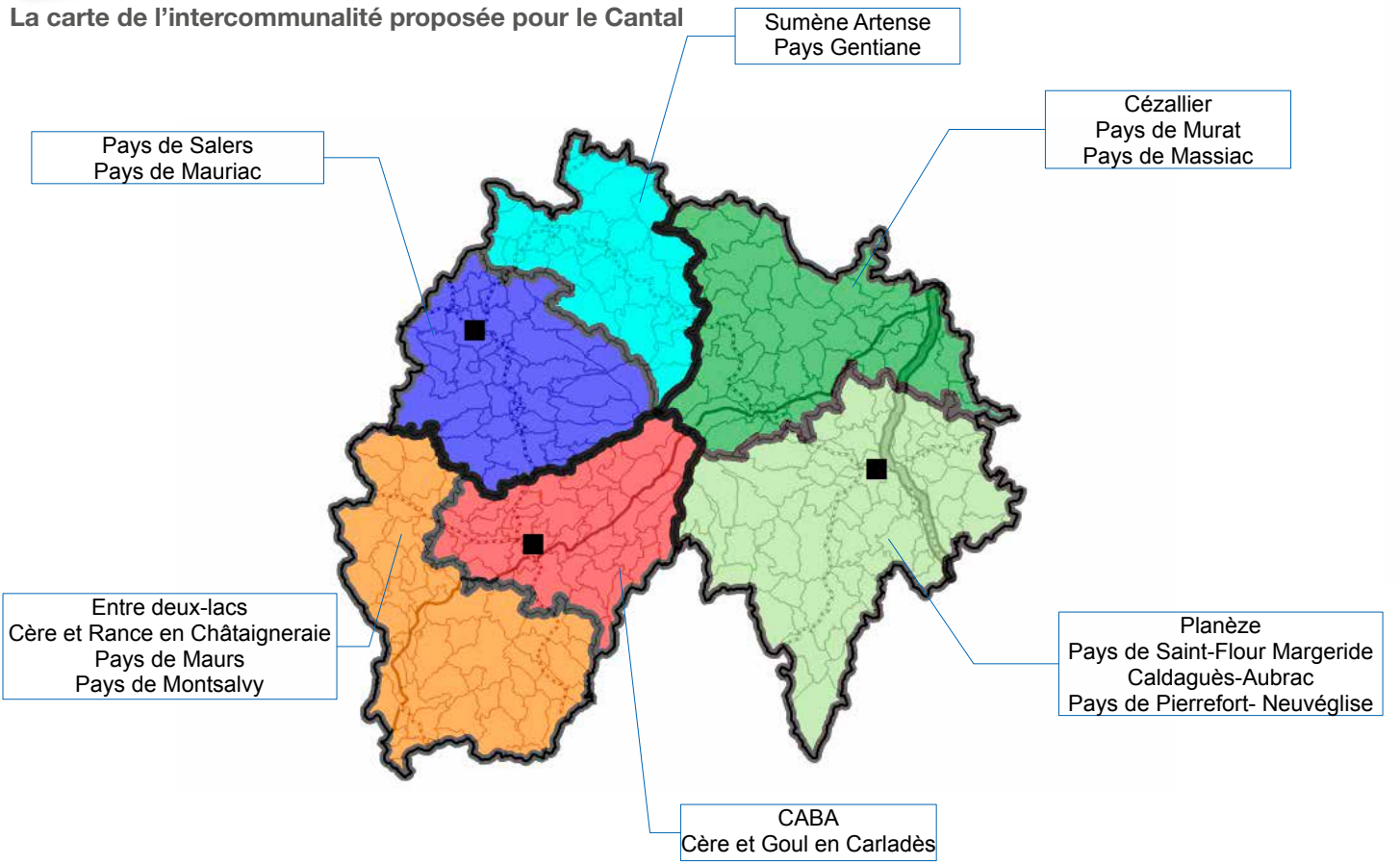
sisteraient en effet à terme 6 collectivités intercommunales.

Ce projet, qui est actuellement débattu par l'ensemble des collectivités du département, a fait l'objet d'un vote de la part du Conseil Municipal de SAINT PAUL DES LANDES qui dans sa séance du 3 Décembre 2015 a donné un avis (CF. page 16).

## La carte de l'intercommunalité actuelle dans le Cantal



## La carte de l'intercommunalité proposée pour le Cantal



# LA MAISON JOUPPE : UN PROJET SOLIDAIRE ABOUTI



**Symbole de lien social au XIX<sup>ème</sup> siècle lorsqu'elle était une des plus belles auberges du pays, la Maison Juppe, désormais réhabilitée, demeure encore symbole du lien social au XXI<sup>ème</sup> siècle....**

Après une longue période de travaux réalisés en partenariat avec Logisens, le projet à aboutit et la belle demeure est sortie de sa longue période de lifting aussi belle que jadis.....

C'est désormais une résidence aux accès sécurisés comprenant, avec son extension, 11 appartements de deux ou trois pièces adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Les appartements ont été livrés à l'automne 2015 et sont désormais tous occupés. Il est à signaler que les demandes reçues, deux fois plus importantes que le parc de logements proposés sont révélatrices de la forte attractivité tant du produit proposé par Logisens que de la commune de SAINT PAUL DES LANDES et de ses nombreux atouts.



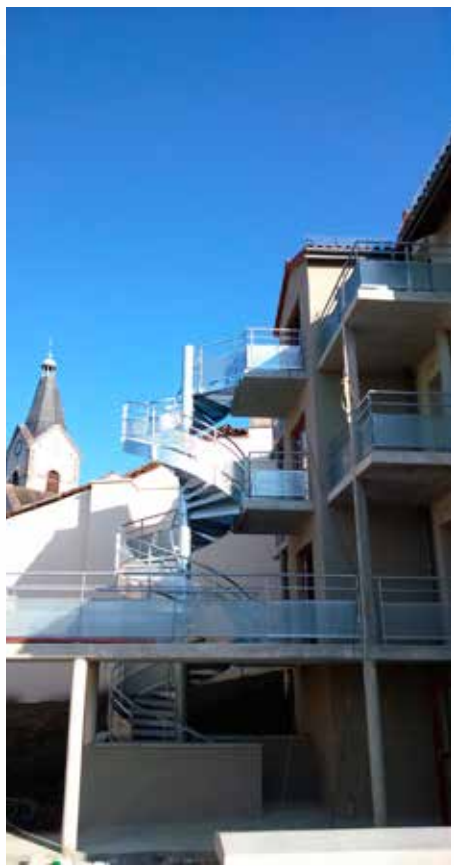


La maîtrise globale du financement de cette opération et l'absence de coûts supplémentaires imprévus, ont permis la réalisation, pour le bien être des locataires, de plusieurs améliorations non prévues initialement, comme l'installation d'une barrière à l'entrée de la résidence et la pose d'un enrobé dans la cour au lieu du revêtement bi-couche traditionnel.

**Jean-Luc Doneys**  
*Adjoint au Maire*



**ÉLÉMENTS FINANCIERS**  
Investissement total : 1.315.000 Euros  
Subvention Etat : 23.980 Euros  
Pret Logehab : 36.000 Euros  
Fonds Propres : 190.000 Euros



*Saint Paul  
des Landes*



# ] TRAVAUX

## ] VOIRIE : SECURISATION ET ACCESSIBILITE DES CHEMINEMENTS PIÉTONS

La Commune de Saint Paul des Lands connaît un développement régulier de sa population depuis plusieurs années. De 1100 habitants en 1999, le chiffre atteint aujourd'hui 1572.

Cette évolution très favorable pour notre Commune, dans un département où la tendance est plutôt inverse, induit des contraintes liées à l'augmentation de la circulation automobile sur les routes départementales qui traversent le Bourg de Saint Paul des Landes et à l'augmentation de la population, provoquant une insécurité grandissante pour les enfants, en particulier lorsqu'ils se rendent à l'École mais aussi pour les personnes valides ou à mobilité réduite qui se déplacent dans les rues du centre bourg.

Il devient alors nécessaire d'adapter les voiries et les trottoirs. En ces temps difficiles où les budgets se resserrent, les élus doivent mobiliser pour trouver avec les Collectivités partenaires, des solutions adaptées.

**Le Conseil Municipal a décidé d'aménager et ainsi de sécuriser trois points :**

- La rue des Ecoles au niveau du Groupe scolaire
- Le Parking du Groupe scolaire
- La Rue des Rives du Caroffe entre la Rue de la Borderie et le Pont du Caroffe
- Le croisement de la Rue du Bois d'Aland et le Route d'Ayrens

Le projet consiste à créer des trottoirs conformes aux



normes accessibilité, à améliorer le stationnement aujourd'hui anarchique, dangereux pour les piétons mais aussi pour la circulation automobile. En même temps, comme pour tous les projets de voirie, l'éclairage sera amélioré et les réseaux enfouis. Les réseaux d'eau potable et d'assainissement ont été restaurés.

Le partenariat établi pour faire aboutir ce projet s'appuie sur une collaboration entre la Commune de Saint Paul des Landes, l'Etat, le Conseil Départemental, la CABA, le Syndicat Départemental des Energies du Cantal.



La première partie de ces travaux portait sur l'aménagement du Parking de l'École et une partie de la Rue de Ecole, elle est aujourd'hui terminée. Les deux plateaux surélevés obligent à réduire la vitesse des véhicules à 30km/h, les trottoirs permettent un cheminement sécurisé des piétons et le stationnement est cadré.

L'objectif est atteint en même temps qu'une amélioration de l'image de cette partie de notre bourg.

**Les prochaines étapes porteront sur l'éclairage, la rue des Rives du Caroffe et la Route d'Ayrens.**



## AMÉNAGEMENT DU PARKING DE L'ECOLE

Le parking de l'école a été récemment aménagé pour une meilleure sécurité. Il est équipé d'une place pour le stationnement des personnes handicapées et sera complété d'un éclairage de qualité.



*Saint Paul  
des Landes*

## EAU ET ASSAINISSEMENT

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, qui gère au quotidien différents services, et notamment le service Eau et Assainissement a réhabilité en 2015 le réseau d'eau potable dans la Rue des Ecoles ( de la rue des chênes au Monument aux Morts), pour un montant hors taxes de 63 321,80 € .

Dans le cadre de ses compétences la CABA a également réalisé les travaux de nettoyage des réservoirs du Bac Village le 13 mai, du Bac le 21 mai, d'Escouderc le 23 avril 2015. Elle a également procédé à 4 raccordements au réseau d'eau et à 3 raccordements au réseau d'assainissement, effectué 16 réparations avant compteur ainsi que 5 contrôles d'installations neuves d'assainissement non collectif (ANC)



## ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET TÉLÉPHONIQUES

Depuis plusieurs années et chaque fois qu'elle entreprend des travaux de voirie, la Commune de Saint Paul des Landes fait enfouir les réseaux électriques et téléphoniques.

En 2015 et en partenariat avec le SDEC, Syndicat Départemental des Energies du Cantal, des Tavaux ont été réalisés à Laborie, route de Brive et Radaï.

L'enfouissement des réseaux favorise la sécurisation de l'acheminement de l'électricité et des liaisons téléphoniques mais il permet aussi un embellissement de notre Commune.



## LA ZONE D'ACTIVITÉS DU GARRIGOUX EST OPÉRATIONNELLE.

Les travaux d'aménagements de la première tranche de la Zone d'Activités artisanales du Garrigoux sont aujourd'hui terminés.

9 lots ont été mis à disposition des artisans. De la réservation à l'achat, les transactions sont en cours pour l'achat de lots proposés. Certains bâtiments commencent à sortir de terre. 3 lots de différentes tailles sont encore disponibles aujourd'hui.



La voirie, les réseaux sont réalisés. L'éclairage public le sera prochainement.

La rue du Garrigoux qui dessert cette zone part du giratoire de la rue du Val d'Auze et complète ainsi cet accès au bourg de Saint Paul des Landes au sud. Les travaux de finition, le revêtement de la chaussée, les trottoirs, les aménagements paysagers et l'installation de lampadaires à LED se feront au cours de cette année. Ils sont conditionnés par l'avancement des constructions sur les terrains vendus et donc par le trafic poids lourds induit.

La Zone d'activités artisanales du Garrigoux est une opération remarquable en matière d'aménagement du Territoire, à l'ouest du département du Cantal, entre Aurillac et la Corrèze, sur la CABA.

**Le partenariat mis en place pour le financement comprend :**

- la commune de Saint Paul des Landes,
- l'Etat,
- la Région Auvergne,
- le Département du Cantal et
- la CABA au travers du classement de cette opération en Projet d'Intérêt Commun.





## Ecole

### UNE FETE DE L'ECOLE TRES REUSSIE

A quelques jours des grandes vacances, petits et grands se sont retrouvés, vendredi 19 juin 2015 dans l'enceinte de l'école de SAINT PAUL DES LANDES pour la fête de fin d'année scolaire organisée par l'APE et préparée de longue date par l'équipe enseignante.

Un spectacle musical et dansé très coloré et d'une qualité unanimement saluée par les très nombreux parents venus pour l'occasion applaudir les prestations de leurs enfants.



## TIPI : Simplifiez vous le paiement de la cantine scolaire

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, un mode de paiement sécurisé via internet, par carte bancaire est disponible afin de faciliter vos démarches pour régler vos factures relatives à la restauration scolaire. Cela vous permet de régler vos facture 24h/24 par le biais d'un site sécurisé, proposé par la Direction Générale des Finances Publiques.

### COMMENT FAIRE ?

Relever sur votre facture l'identifiant de votre collectivité et votre référence personnelle.

- Allez sur le site de Saint Paul des Landes (enfance-jeunesse/ecole/paiement en ligne).
- Ou connectez-vous sur [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr) et cliquez sur « Accéder au paiement ».



## Accueil de loisirs

Malgré une fréquentation en baisse et qui est observée toutefois sur l'ensemble des structures d'accueil de ce type, l'ambiance est excellente et les animations variées à l'accueil de loisirs de SAINT PAUL DES LANDES.

Cette structure fonctionne durant les vacances d'hiver et de printemps ainsi que 6 semaines pendant les vacances d'été.

Elle est dirigée depuis plusieurs années par Cynthia TEULADE et animée par des jeunes de la commune ou des communes voisines pour la plupart titulaires du BAFA.

C'était « show » au mois de février au centre de Loisirs et les enfants ont participé à des ateliers cuisine, ont expérimenté le laser, ont fait de la danse hip-hop !!



Au mois d'avril les enfants ont décliné le thème du Printemps en partant à la chasse aux œufs, en faisant une course d'orientation et en découvrant le jardinage ; ils se sont évadés à Lascelles pour découvrir le tir à l'Arc.

Les « Voyages autour du monde » ont été déclinés durant l'été 2015, et les enfants ont pu faire de nombreuses sorties à Rénac ou au Lac des Graves, ainsi qu'à la piscine..... tant convoitée compte tenu de la chaleur du mois de juillet !!!



## TAP

Programmés après les heures de classe, et coordonnés par la municipalité de SAINT PAUL DES LANDES, les Temps d'activités périscolaires (T.A.P) ont lieu dans les locaux de l'école ou sur les structures voisines (stade....) et sont encadrés par du personnel communal, des ATSEM, des animatrices titulaires du BAFA ou des intervenants extérieurs selon le type d'activité mis en place, et les tranches d'âges accueillies. Sur la commune, ils sont ainsi nombreux à s'investir et à intervenir durant ces Temps d'Accueil Périscolaires.

### Un grand remerciement à tous ces intervenants !!!

Jean Pierre DELFAU : Football

Laurence PIED et Jeannine TEISSEDE : Lire et Faire Lire

Sophie RAYNAL : Ateliers créatifs

Jacques GALERY : Ateliers Photos

François DELRIEU : Ateliers Nature

Jean-Michel CHABERT : Rugby

Alexandra MAURE : Zoumba

SMOCE : Ateliers environnement

Ainsi que le personnel municipal : Carole, Laetitia, Arlette, Isabelle.

## Accueil Périscolaire



**Patricia Benito**  
Adjointe au Maire



## Relais petite enfance

Le Relais petite enfance « les p'tits lous » mis en place depuis 2007 sur les communes d'Ytrac, Saint-Paul, Sansac, Lacapelle et Ayrens a pour mission d'apporter des informations aux jeunes familles, d'organiser des animations pour les enfants, et d'aider à la professionnalisation des nombreuses aides maternelles travaillant sur ces trois communes.

### « LES P'TITS LOU » À FOND LA CAISSE.... !

Le Cantal va bientôt compter 18 Relais Petite Enfance, (RPE), grâce à la volonté commune de la CAF et de la plupart des communes de servir la petite enfance.

Le nôtre créé en 2007, s'étend sur 5 communes sur le sud-ouest d'Aurillac dont St Paul des Landes. Il est un des seuls à être géré par une association loi 1901 dont le siège social est à Ytrac.

Son point fort est son dynamisme initié notamment par l'animatrice qui a fait du relais un des plus actifs du département.

#### De nombreuses animations...

Sur les 3 principales communes à savoir, St Paul des Landes, Ytrac et Sansac, il est organisé une halte jeux par semaine ou se retrouvent parents, assistantes maternelles et enfants. A St Paul, c'est une quinzaine d'enfants qui se retrouvent chaque semaine à la médiathèque accompagnés de leur nounou ou quelques fois de maman ou papa.

Deux ou trois fois par mois, Audrey met en place des animations à thème : l'éveil musical, bébé bouquine et baby gym avec un nombre limité d'enfants et sur inscription pour un atelier de qualité. A St Paul ce sont les ateliers « patouille » ou « bébé bouquine » qui rassemblent souvent un bon nombre d'enfants.

Afin de créer un lien social, il est organisé des animations ponctuelles sur une des communes. La rando-poussette au Puech des Ouilles est très prisée pour peu que le temps s'y prête. Ce qui n'a pas été le cas pour la sortie à la ferme qui a du être reportée à l'automne en raison de la canicule. La fête de Noël qui eu lieu justement à St Paul, fut également une grande réussite en rassemblant une quarantaine d'enfants et presque autant d'adultes.

#### La fête de la petite enfance

Et puis, il y a eu à Ytrac, au printemps, la première fête de la petite enfance. Le but était de faire de cette journée un temps de rencontre entre les professionnels de la petite enfance et les parents. Ce fut un succès bien au-delà de nos espérances ou le grand nombre de parents et enfants présents découvrirent, quelques fois avec étonnement la grande diversité des actions du RPE. Nous ne manqueront pas de féliciter et de remercier tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette journée inoubliable.

#### A propos des Assistantes maternelles...

Elles sont presque une trentaine sur notre commune et près d'une centaine réparties sur tout le territoire. La nounou est au centre de la vie de l'enfant en bas âge. Le relais vient en soutien dans l'exercice de leur métier où elles peuvent trouver tous les renseignements dont elles ont besoin. Mais au-delà, le relais organise des réunions informelles quelques fois avec un intervenant extérieur. Ainsi a eu lieu à Sansac le 1<sup>er</sup> décembre une soirée-débat sur la santé et la sécurité au travail pour les assistantes maternelles et qui étaient particulièrement nombreuses à être venues écouter les propos de Yann Brosson de la CARSAT Auvergne. Le relais peut faire aussi le lien avec les sessions de formations continues qui peuvent être organisées à Aurillac ou ailleurs...

Etre assistante maternelle ne s'improvise plus, et leur professionnalisation croissante ne peut que rassurer les parents qui



*Audrey Seyrolle animatrice très appréciée en place depuis la création de cette structure organise chaque semaine des haltes jeux et propose fréquemment de nombreuses animations à environ 100 aides maternelles et à presque 200 enfants*

leurs confient leur enfant. Cependant, cela doit rester avant tout un métier de passion et d'amour.

#### Et pour 2016.....

Le relais est situé sur une zone en plein développement avec une population grandissante. En conséquence, il a été décidé d'une extension du temps de travail de l'animatrice Audrey dès le 1<sup>er</sup> janvier.

Les haltes jeux qui permettent une première socialisation des enfants en préscolarisation vont être perpétuées et même, à court ou moyen terme, multipliées dans certaines communes, afin d'éviter toutes saturations. Nous travaillerons également à créer des liens avec l'école dans le cadre des PEDT. Avec une potentialité de temps élargie, on va pouvoir relancer les animations à thème, plus pédagogiques. La fête de la petite enfance est bien sûr d'ores et déjà programmée.

Enfin, nous devons faire du relais un lieu incontournable pour les parents à la recherche d'un mode de garde de leurs enfants, une structure de référence pour la petite enfance au sein de son territoire.

Audrey et toute l'équipe gestionnaire du relais vous souhaite une très bonne année 2016 et particulièrement à tous nos « p'tits Lou »

**Daniel Doly**

*Président du RPE « Les P'tits Lou »*

#### Contactez le relais :

N'hésitez pas à prendre contact avec le relais ; Audrey, l'animatrice sera ravie de vous accueillir à son bureau ou, si vous préférez :

Par courrier : Mairie d'Ytrac, 4, avenue de la république  
15130 YTRAC

Par téléphone : 06.73.54.59.40

Par mail : rpelesptitslou@gmail.com

# FLORALIES 2015



**Vif succès populaire pour la sixième édition des Floralies des Landes qui s'est déroulée dimanche 17 mai 2015 sous un beau soleil printanier.**

Jardiniers et amoureux des plantes et des belles fleurs ont pu assouvir leur passion dans un village transformé le temps d'une journée en une véritable jardinière où se sont cotoyés maraîchers, paysagistes, horticulteurs, roséristes, apiculteurs.....

Une belle réussite pour cette manifestation très attendue quelques jours après les saints de glace, période climatologique tant redoutée des inconditionnels de la nature.

La journée a connu des animations en continue (démonstration de poterie, ateliers de dessin et de maquillage pour les enfants, ateliers floraux, démonstration de vannerie par les membres de l'association Ré-création, quizz sur la thématique des fleurs...) annoncées en musique par Radio Pays d'Aurillac

A l'heure du déjeuner, quelques 150 personnes ont pu se restaurer dans la bonne humeur en dégustant une délicieuse paella servie sous les trois chapiteaux installés pour l'occasion dans le parc proche de la mairie.

Toujours soutenue dans son action par le Conseil départemental, les élus de la commune se félicitent de l'ampleur prise par cette manifestation qui a désormais trouvé toute sa place dans les animations printanières du bassin aurillacois.

**La septième édition des Floralies des Landes aura lieu le dimanche 15 mai 2016..... alors retenez votre date !**

**Patrick Sarnel**  
*Adjoint au Maire*



# ] AUTOMNALES 2015



La fête du théâtre amateur a de nouveau eu lieu cette année à SAINT PAUL DES LANDES à l'occasion de la onzième édition du festival de théâtre Les Automnales.

Un rendez vous devenu incontournable au fil des années comme se plaisent à le dire les troupes accueillies, ravies de se retrouver, de participer et d'échanger sur cet art majeur, joué avec tant de plaisir et d'implication.

Du vendredi 23 au dimanche 25 ce sont donc six troupes qui ont été accueillies par les élus de la municipalité en charge de cet événement et qui se sont produites devant un public d'habituels mais aussi de novices venus découvrir et partager l'espace d'un soir, le travail et la passion des troupes invitées.

**Arsenic, Lâche pas la Rampe, Cos'Art, Fet Art...** des troupes locales talentueuses et animées d'un plaisir singulier de monter sur scène ont comblé les spectateurs du vendredi et du samedi

**La petite usine à rêves et Les petites Galettes...** Deux troupes spécialement sélectionnées pour les enfants le dimanche après midi, avant le goûter !!

**La douzième édition du festival de théâtre amateur les Automnales se déroulera du vendredi 21 au dimanche 23 octobre 2016.**



Arsenic



Cos'Art



Fet Art



Les petites Galettes.



Lâche pas la Rampe

La petite usine à rêves



# ] MEDIATHEQUE

## ] ACTUALITÉ LITTÉRAIRE

Quoi de plus agréable que la lecture d'un bon livre en attendant qu'arrivent les beaux jours, plus propices en activités extérieures...

En cet hiver 2015-2016, la médiathèque de SAINT PAUL DES LANDES met à votre disposition une offre importante d'ouvrages, de magazines et de journaux, librement consultables sur place ou à emprunter pour quelques semaines.

Ce ne sont ainsi pas moins de 50 nouveaux romans qui ont été achetés et mis à la disposition des lecteurs au mois de décembre 2015, quelques jours avant les fêtes, et qui vous attendent à la médiathèque La Grange.

Parmi ceux-ci vous trouverez **Boussole** de Mathias Enard, Prix Goncourt 2015, **D'Après une histoire vraie** de Delphine de Vigan, prix Renaudot et Goncourt des Lycées 2015, **2084 La Fin du Monde**, de Boualem Sansal, Grand Prix du roman de l'Académie Française 2015.

Vous trouverez aussi les grands succès populaires de l'année 2005 que sont **L'Homme qui ment** de Marc Lavoine ou **La nuit de Feu** de Eric Emmanuel Schmitt ou **La dernière nuit du Raïs** de Yasmina Khadra....

Ces nouveautés sont clairement identifiable à la médiathèque la Grange.

Vous avez un conseil à demander, une proposition à faire, ou des suggestions pour animer ou enrichir encore la vie à la médiathèque La Grange, merci de contacter Christelle Sarret ou l'un des élus en charge de la Médiathèque ou des affaires culturelles.

**Bonne lecture et bel hiver  
à la Médiathèque La Grange !!**



## ] « Par Monts et par Mots »

Le Onzième Festival de Lecture Musicale « Par Monts et par Mots », organisé par le Conseil Départemental du Cantal a une nouvelle fois escale à la Médiathèque la Grange de SAINT PAUL DES LANDES mercredi 11 mars 2015.

Sur le thème des littératures cantaliennes contemporaines, les artistes Philippe Malassagne et Richard Héry ont interprété l'oeuvre de Pierre Jourde intitulé « Pays perdu » et ont entraîné les spectateurs dans un hameau perdu du Cantal à l'occasion d'une veillée funèbre propice aux souvenirs et à la rencontre avec des villageois dont il est fait un portrait sans concession.



## ] «Printemps des poètes»

Dans le cadre du «Printemps des poètes» un atelier de lecture à haute voix, co-organisé par la Compagnie de l'Intime et la mairie de Saint Paul des Landes, et animé par Isabelle PEUCHLESTRADÉ s'est déroulé à la médiathèque La Grange le samedi 21 mars 2015 toute la journée.

Après avoir découvert, choisi et travaillé leur lecture en atelier spécifique, les élèves ont restitué le fruit de leur travail en fin d'après midi.

Pour toute information sur cet atelier :

Cie de l'Intime - Claire Lhomme - 06-72-07-81-90



## ] Repas des Aînés

C'est avec honneur et un plaisir chaque année renouvelé que Jean Pierre DABERNAT et la municipalité de SAINT PAUL DES LANDES ont accueilli les aînés de la commune dimanche 15 février 2015, à l'occasion du traditionnel repas des aînés organisé au Restaurant des Voyageurs.

Jean Pierre DABERNAT a rappelé combien ce repas annuel faisait partie des moments privilégiés, si importants, si riches, par la convivialité qui s'en dégageait, et par le plaisir de se retrouver qui se lisait sur les visages des nombreuses personnes ayant répondu à cette invitation.

Il a insisté sur l'importance du vivre ensemble, sur ce lien social indispensable dans une même génération et entre les générations, notamment dans cette période de repli sur soi-même et d'indépendance croissante.



Unanimement apprécié de l'ensemble des convives, le repas s'est poursuivi en musique et dans la bonne humeur une grande partie de l'après midi.



# Les Expositions

René GRAMONT du 7 février au 28 mars 2015

René GRAMONT a mis à l'honneur le Rugby Club des Landes dans le cadre d'une exposition intitulée «1973-1997 De la création à la consécration» qui a retracé les 25 premières années du rugby à SAINT PAUL DES LANDES.

Une exposition de photos, articles, souvenirs d'époque qui a fait la joie de tous ceux qui ont vibré pour les couleurs vertes et noires dans la commune et même au-delà, des premières années au sacre de Champion de France des Juniors en 1997.



Cécile PRUNET du 11 avril au 15 juin 2015

L'artiste peintre Cécile PRUNET a fait de la peinture sa passion depuis de nombreuses années. Les toiles acryliques qu'elle a présenté à la médiathèque La Grange sont lumineuses, colorées, attirantes et d'une grande précision.

Aussi à l'aise devant une machine à coudre que devant la toile, Cécile PRUNET a également présenté au public ses plus belles poupées de chiffon, entièrement faites mains, et au regard si attachants.







**Serge JACQUEMART du 13 juin au 4 septembre 2015**

Artiste autodidacte aux multiples facettes Serge JACQUEMART est un créateur qui aime à transmettre le goût des belles choses.

Il partage sa passion au sein de l'association Ré-Creations et a animé de nombreux cours d'art plastique pour les jeunes Saint Paulois dans le cadre de projets culturels conduits par la municipalité.

Peintre sculpteur plasticien, son talent est reconnu et ce fut un grand honneur pour la commune que de pouvoir accueillir pour la première fois ses œuvres.



**Christine PERUTI du 23 septembre au 7 novembre 2015**

La Saint Pauloise Christine PERUTI est une «touche à tout» qui depuis de longues années accumule tous les objets susceptibles d'être recyclés de manière artistique.

Cette passion débordante, à laquelle elle consacre une part importante de son temps libre est pour elle une façon de voyager, de s'évader.

Peintures, vitrines miniatures, petits mobiliers en carton... sa capacité créative est hors norme et ses réalisations faites avec méticulosité et originalité.



## Cérémonie et remise des médailles

Dans le cadre de la commémoration du 19 mars 1962, qui marque la fin de la guerre en Algérie, une cérémonie s'est déroulée le 20 mars 2015 au monument aux morts de SAINT PAUL DES LANDES.

A cette occasion, la croix du Combattant en Algérie a été remise à Robert APCHIN, Jean PRUNET et Bernard SELS.



### CÉRÉMONIE 11 NOVEMBRE 2015 AU MONUMENT AUX MORTS



### CÉRÉMONIE 8 MAI 2015 A LA STÈLE DES FUSILLÉS



## Festival du Felibrige

Dans le cadre du Festival du Felibrige qui s'est tenu du 22 au 26 mai 2015 à LAROQUEBROU, la municipalité de SAINT PAUL DES LANDES a accueilli samedi 25 mai à la salle polyvalente une exposition sur « la Cabreta à travers trois siècles » ainsi qu'une conférence sur les 120 ans de la Revue La Cabrette présentée par le Majoral Nadal Lafon.

Ce rendez-vous préparé de longue date par Michel BONNET

a permis aux félibres des maintenances d'Aquitaine, de Gascogne Haut-Langedoc, Languedoc, Roussillon, Limousin, Provence et Auvergne de se retrouver pour fêter en terre cantalienne la Sainte-Estelle.

L'après-midi s'est poursuivie autour d'un apéritif offert par la municipalité aux festivaliers et aux organisateurs de cette manifestation.



## ÉVÈNEMENT

# Les AMAZONES, la passion du rugby au féminin

L'équipe Cadette de Rugby à 7 de l'entente SAINT PAUL DES LANDES – SAINT SIMON, connue sous le nom des Amazones, a réalisé une saison 2014-2015 exceptionnelle.

En quelques mois, et après une saison régulière de championnat terminée à la première place, elles sont devenues **championnes du sud ouest** le 28 mars 2015 à Bruges en banlieue bordelaise, puis se sont classées **7ème à la finale nationale** disputée près d'Auxerre.

Quelques semaines plus tard elles clôturaient de la plus belle des manières cette saison en devenant **championnes du Limousin** à Mours le 23 mai 2015.

Le parcours exceptionnel de ces jeunes rugbywomen, dont plusieurs ont fréquenté de manière assidue l'école de rugby du RCL, valait bien une mise à l'honneur particulière de la part de la municipalité saint-pauloise.

En présence de tout l'encadrement de cette équipe et de nombreux élus, Jean Pierre DABERNAT a loué les valeurs défendues par ces jeunes filles, leur forte

implication dans leur sport, ainsi que leur rôle d'ambassadrices de la commune, bien au delà des limites géographiques du département.

Il a salué le très beau parcours de ces sportives et leurs deux titres venus récompenser tout le travail et les efforts consentis par ce groupe tout au long de l'année.

Des éloges reprises par Dominique PICARROUGNE, vice présidente du Comité Départemental du Rugby, Jean Luc DONEYS, président du RCL, et Patricia BENITO, Conseillère départementale.



## ]

# Festival international de Boogie Woogie

Dans le cadre du festival international de Boogie Woogie de LAROQUEBROU, qui s'est déroulé du 6 au 9 août 2015, la Troupe de Jazz des Bouchons Lyonnais a effectué une parade musicale dans le village de SAINT PAUL DES LANDES le vendredi 7 août 2015.

Une animation ambulante, qui de terrasse en terrasse a fait swinguer saint paulois et vacanciers, en ce milieu d'été 2015, au son du bandjo de la clarinette et du trombone.



## ]

# Le Père Noël est un rocker

Les artistes aurillacois ont une nouvelle fois su faire preuve d'une grande générosité à l'occasion de la seconde édition de l'opération caritative organisée par la municipalité de Saint Paul des Landes et intitulée **le Père Noël est un rocker**.

Les groupes **Marchands de Cailloux** et **Monnaie de Singe**, accompagnés par les techniciens de Love Me tender et Marc PALPACUER (Lumières) ont en effet accepté de se produire gratuitement sur la scène saint pauloise le vendredi 18 décembre 2015 au profit du Secours Populaire.

Les jouets apportés par les nombreux spectateurs tout comme l'intégralité des bénéfices de cette soirée, ont été reversés au Secours Populaire d'Aurillac.

Une opération à cœur ouvert dans laquelle se sont pleinement investis les élus de la commune, désireux d'accueillir dans les meilleures conditions possibles spectateurs, musiciens et techniciens réunis l'espace d'un soir pour une belle cause.



# Le Comité des Fêtes et d'Animation

Cette année 2015 aura été riche pour le comité des fêtes de St Paul des Landes. Notre commune aura connu comme à son habitude des moments festifs mais surtout le départ de la présidente depuis 2001, Annie TABEL.

Elle a su dynamiser et composer une équipe de bénévoles enthousiastes et motivés.

Adrien BARRIE, notre nouveau président et sa nouvelle équipe, composées d'anciens et de nouveaux membres, comptent perpétuer le dynamisme qu'a su insuffler Annie tout au long de ses années.

Nous remercions aussi tous ceux qui nous aident à confectionner les fleurs et sont présents dans les moments forts de l'année.

## LE BUREAU SE COMPOSE DE :

Adrien BARRIE : Président

Véronique GAUZINS : Vice-présidente

Magali DRACON : Secrétaire

Valérie PAUCOT : Secrétaire adjointe

Isabelle TABEL : Trésorière

Nathalie MOISSINAC : Trésorière adjointe

Et tous les bénévoles très actifs : Séverine, David, Stéphane, Josiane, Alexis, Céline, Guillaume, Muriel, Jean-Luc.

En cet automne 2015, Annie TABEL a discrètement décidé de quitter la présidence du Comité des Fêtes. Enfant de Saint Paul et ayant toujours connu l'existence d'un comité des fêtes sur la commune, elle était naturellement devenue membre de cette association en 1986... il y a 29 ans !!!, avant d'en devenir la présidente en 2001.

Très impliquée dans l'animation de la vie locale, notamment à l'occasion des fêtes patronales, connue des plus petits comme des grands, Annie a été une présidente exceptionnelle de simplicité et de gentillesse.

Discrète, très disponible, et sachant faire partager sa joie de vivre à tous les membres de l'association, Annie a pendant toutes ces années été un modèle de dévouement reconnu comme tel dans le village et bien au delà.

Toute l'équipe municipale lui souhaite une belle retraite associative, et présente tous ses vœux de réussite à la nouvelle équipe, désormais présidée par Adrien BARRIE, pour que perdurent les animations de qualité qui font la renommée de notre commune.

Jean-Pierre Dabernat



## L'Amicale des parents d'élèves

L'année 2015 a débuté avec le traditionnel quine de l'école qui attire toujours autant de monde pour la plus grande joie de toute l'équipe. En effet, ce moment est préparé pendant 3 mois pour que les inconditionnels de ce jeu puissent tenter leur chance et remporter l'un des nombreux lots. Cette manifestation, qui connaît toujours un franc succès, sera reconduite le samedi 13 février 2016 et se déroulera comme d'habitude à la salle des fêtes.

Le vendredi 19 juin, les enfants de l'école de Saint Paul des Landes ont offert un spectacle coloré et rythmé concocté par les enseignantes. Sous un soleil magnifique les familles ont pu apprécier un spectacle mêlé de danses et de chants. Les personnes venues nombreuses ont été ravies du spectacle et la soirée s'est terminée autour des jeux et d'un repas champêtre dans la bonne humeur.

Le 5 octobre nous avons fait notre assemblée de rentrée, merci à la municipalité, les enseignantes et les parents de leur présence. A la fin, le verre de l'amitié a été offert à tous.

### Un nouveau bureau a vu le jour et se compose comme suit :

Présidente : Magali DRACON  
 Vice-présidente : Audrey BOUSQUET  
 Secrétaire : Aurélie FLOTTE  
 Secrétaire adjointe : Sophie PICARD  
 Trésorière : Aurélie SALESSE  
 Trésorier adjoint : Jérôme ALAZARD



La motivation de l'équipe est omniprésente pour permettre à tous les enfants de l'école de pouvoir profiter des sorties prévues par les enseignantes mais aussi de pouvoir leur proposer un spectacle pour Noël, financé entièrement par l'association.

### Pour cette année voici le programme :

- **Quine = samedi 13 février 2016**
- **Braderie de vêtements printemps-été = Dimanche 3 avril 2016**
- **Fête de l'école = vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016**

Nous comptons sur la participation du plus grand nombre pour que la vie de l'école reste le cœur d'un village dynamique.

Les membres de l'APE : [apestpauldeslandes@gmail.com](mailto:apestpauldeslandes@gmail.com)

## ASSOCIATION AGRÉE DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE (AAPPMA)



Le bureau de l'AAPPMA du secteur de Laroquebrou se compose de 15 membres élus au Conseil d'Administration en novembre 2015 pour une durée de 5 ans.

Ces membres élus habitent les communes de Laroquebrou, Lacapelle Viescamp, St Paul des Landes et Nieudan.

Les 9 communes de Laroquebrou, Siran, St Etienne Cantalés, St Gérons, Pers, Omps, Glénat, Lacapelle Viescamp et St Paul des Landes, forment le territoire de l'AAPPMA, avec, dans chaque commune un dépositaire de cartes de pêche.

La vente des cartes de pêche chez les dépositaires représente 443 membres actifs, dont 175 ont été achetées sur Internet.

Le coût de l'alevinage en 1<sup>ère</sup> catégorie est de 4685 euros en truites et goujons, et pour la 2<sup>ème</sup> catégorie (barrage de St Etienne Cantalés) le montant des dépenses s'élève à 7500 euros pour 300 Kg de brochets, 280 Kg de perches et 300 Kg de truites arc en ciel.



Le barrage de St Etienne Cantalés est géré par les AAPPMA de Laroquebrou, Aurillac et Maurs.

**Travaux :** Montant versé par l'AAPPMA pour la mise à l'eau de Rénac 1360 euros.

### Actions bénévoles :

- Nettoyage des berges du Barrage de St Etienne Cantalés avec les 3 AAPPMA concernées, avec l'appui de la Fédération de Pêche du Cantal et le Conseil Général.
- Préparation et mise en place des fascines sur le ruisseau de L'Auze (Pont Bernard) ancienne décharge du Cassan dépolluée.
- Protection des frayères et réserves de pêche pour un coût de 1600 euros.

Une journée d'initiation à l'étang d'Omps a eu lieu au mois de juin pour les plus petits.

**Samedi 12 mars 2016 ouverture de la pêche à la truite**



# ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES

YTRAC, SANSAC, ST PAUL DES LANDES

Notre association, sur nos trois communes, participe à l'effort National d'autosuffisance en produits sanguins indispensables au bon fonctionnement de notre système de santé. A notre échelle nous faisons partie des **trois millions** de dons nécessaires pour soigner, soulager et SAUVER des milliers de malades.

Mais avec la mondialisation, les règlements européens, la libre concurrence, les choses ne sont pas si simples. Dans la loi Santé notre ministre affirme s'opposer à la marchandisation ou du moins exiger le maintien des règles qui respectent l'éthique (don bénévole, anonyme, non rémunéré). Mais les grands laboratoires internationaux à la recherche de profit proposent sur le marché des produits dont la fiabilité peut être mise en doute, car issu de dons rémunérés et moins bien contrôlés.



Comment nos hôpitaux gèrent-ils cette concurrence ? Le label ETHIQUE est-il bien en place ? Autant de questions qui peuvent troubler les donneurs. Dernièrement l'autorisation de don accordée aux hommes ayant eu des relations sexuelles avec d'autres hommes et malgré le questionnaire médical va encore créer des polémiques. Elle est le résultat d'un amendement parlementaire visant à lutter contre **toute discrimination** lors du Don de Sang.

Pour autant nous ne devons pas nous décourager, bien au contraire, continuons à faire progresser notre Bénévolat et la Sécurité Transfusionnelle par un entretien médical pré-don toujours sincère pour protéger nos malades.

A ce sujet des infirmières volontaires formées à cet effet pourrons mener cet entretien, sachant que la présence d'au moins **UN** médecin est indispensable dans le lieu de collecte.

Etre persuadés et sincères nos Donneurs le sont ainsi que le prouvent quelques témoignages recueillis auprès d'eux

: **Emmanuel** a découvert le don de sang dans son entreprise, le crédit agricole, en 1976 et travaillant à Laroquebrou s'est rendu à bicyclette d'Aurillac à Laroquebrou et retour, dans la soirée, pour y retrouver ses amis Donneurs comme lui. N'est-ce pas un exemplaire engagement ? Et **Yves** 1<sup>er</sup> Don à 20 ans à Paris, dans les PTT, continue autant qu'il le peut à répondre présent à chaque collecte ou **Michaël** venu avec son bébé de 3 mois et sa fillette de 3 ans patientant comme les autres ; exemplaire encore **Laetitia** venue pour son 1<sup>er</sup> don avec ses parents, donneurs réguliers : « J'étais en vacances donc je n'avais pas d'excuses ».



Bravo, je suis persuadé que nous pourrions tous comme eux Participer à ce Don de Soi, Don de Vie.

**Des nouvelles locales** : après St Paul, c'est Sansac qui se voit amputé d'une collecte. Il n'y aura donc en 2016 que 2 collectes à Sansac et St Paul. Pour quelles raisons me direz-vous ? D'abord à cause de la baisse du nombre de donneurs dans ces 2 communes, au-dessous de **30**, l'EFS pour des raisons de rentabilité supprime une collecte. Nous pourrions crier au scandale mais je crois surtout qu'il faudrait crier : « **Venez nous rejoindre** » !! car si nous repassons régulièrement au-dessus de **35**, nous pourrions revenir à 3 collectes. Ytrac reste à 4 collectes annuelles, avec une moyenne de **72** donneurs par collecte. Donc en 2015 sur les trois sites: **449** donneurs présentés pour **410** poches recueillies, c'est sensiblement les chiffres de 2014 : **441**. Repartons vers l'avant, faisons davantage de promotion : participation aux événements locaux, partenariat avec les clubs sportifs et les écoles.....**pour recruter de nouveaux DONNEURS !!**



**A VOS AGENDAS 2016 :**

**Ytrac** les 5 janvier, 3 mai, 26 juillet, 26 octobre.

**Sansac** les 5 avril et 20 septembre

**St Paul** les 22 février et 2 août.

*Saint Paul  
des Landes*

## A.C.C.A ST PAUL DES LANDES

A l'heure où est rédigé cet article, il est un peu tôt pour faire le point sur la saison de chasse 2015/2016. Concernant le gibier sédentaire, la population de lièvres est stable, un lâcher de reproducteurs a été effectué le 23 décembre 2014. Les faisans et perdreaux sont issus d'un lâcher réalisé durant la période de chasse. La caille des blés est inexistante. Le chevreuil reste lui aussi stable tout comme le lièvre. Le plan de chasse est de 15 animaux. A propos de la bécasse et la bécassine, il est trop tôt pour en parler.

Lors de l'assemblée générale du 17 mai 2015, le renouvellement du tiers sortant a eu lieu. Le tiers sortant était composé d'Alain CAQUOT, Roger TEULADE et Vincent HIJANO.

Alain CAQUOT et Roger TEULADE, n'ont pas souhaité se représenter après 40 années passées au bureau mais restent néanmoins présents pour les manifestations de l'A.C.C.A.

Kévin BRAY et Patrick MAZIC se sont présentés et ont été élus jusqu'en 2021. Vincent HIJANO a été quant à lui réélu.

### MANIFESTATIONS 2016

- 23 et 24 Janvier : Concours de meutes sur lièvres
- 4 Juin : Cochon à la broche



### MEMBRES DU BUREAU :

Caquot Jean Louis : Président  
 Veyssiere Gerard : Vice Président  
 Cheyvialle Olivier : Trésorier  
 Caquot Laure : Secrétaire  
 Bray Kevin : Membre  
 Lafeuille Jacques : Membre  
 Hijano Vincent : Membre  
 Severac Michel : Membre  
 Mazic Patrick : Membre

## GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

En septembre 2015, une nouvelle année sportive a commencé pour l'Association de Gymnastique Volontaire de Saint Paul des Landes.

Le bureau se maintient dans sa composition avec les mêmes bénévoles.

Quelques changements sont intervenus en ce qui concerne l'organisation des cours. Actuellement les adultes bénéficient de 3 heures hebdomadaires et les seniors de 2 heures.

Suite au départ de Sandra Troupel, Audrey Cantuel a rejoint l'équipe d'animatrices dans laquelle elle a bien trouvé sa place.

Le nombre d'adhérents reste stable, ce qui montre l'intérêt que suscite notre association au sein de la commune.

Pour tout renseignement, contactez un membre du bureau ou présentez-vous aux heures des cours.



### HORAIRES

#### Gym pour les adultes

mardi de 19h45 à 20h45 : step  
 de 20h45 à 21h45 : gym  
 jeudi de 19h30 à 20h30 : gym

#### Gym pour les seniors

Mercredi de 9h à 10h  
 Vendredi de 9h à 10h

### BUREAU

Présidente : Agnès CLAVEYROLLES

Vice-président : Patricia SARNEL

Vice-présidente seniors :  
 Jacqueline ROQUETANIERE

Secrétaire : Lauriane PLACE

Trésorière : Claude VIDALINC

Trésorière adjointe :  
 Christiane VERMANDE



# UNION SORTIVE CERE ET LANDES SAISON 2015-2016

UNION SPORTIVE  
CERE ET LANDES



L'Union Sportive Cère et Landes rassemble 180 licenciés pour la saison 2015-2016 répartis dans plusieurs sections.

Les Seniors masculins comptent 3 équipes et 60 licenciés entraînés par Carlos DA SILVA. Engagée en championnat de district, l'équipe 1 est classée 11<sup>ème</sup> à la trêve, et se doit de réagir dès les 1<sup>er</sup> matchs en phase retour à partir de mi février. L'équipe a fait un bon parcours en coupe de France éliminée par Arpajon, équipe de DHR.

L'équipe 2 évolue en 2<sup>ème</sup> division et est entraînée par Jean François LUGOL. Elle a été éliminée en coupe Barres, mais réalise un bon parcours en championnat en terminant 3<sup>ème</sup> de la 1<sup>ère</sup> partie, ce qui lui permet de jouer les premiers rôles en deuxième partie de championnat, sachant que les deux premières équipes montent en 1<sup>er</sup> division.

L'équipe 3 et les vétérans jouent pour le plaisir et la gagne, dans la mesure de leurs possibilités, avec un bon état d'esprit.

L'équipe féminine senior compte 16 licenciées et est entraînée par Stéphane DRACON. Elle a été éliminée en coupe du Cantal, mais fait un bon parcours en championnat.

L'école de foot, entraînée par Jean Pierre DELFAU compte 60 licenciés à l'USCL, 12 à Ayrens et St Illide, et 3 à Sansac de Marniesse ;

elle est composée d'une section foot animation des U6 au U11, et des sections jeunes des U12 aux U18.

Tous nos remerciements vont aux dirigeants et parents qui s'investissent pour l'école de foot, ainsi qu'aux quatre arbitres Robert, Benjamin, Cyril, Philippe.

Les membres du bureau, dirigeants, joueurs, joueuses vous souhaitent une bonne et heureuse année 2016.

**Alain Peyrou**

*Président de l'USCL*



Remise de sweats à tous les membres de l'école de Foot  
le 12 décembre 2015 à Lacapelle-Viescamp



## TENNIS

Toujours pas de club de Tennis sur la commune de SAINT PAUL DES LANDES..... pour autant les deux cours proche des ateliers municipaux sont régulièrement occupés aux beaux jours.

Ils sont utilisés par plusieurs passionnés de la petite balle jaune, mais également par le Tennis Club des bords de Cere de Laroquebrou, qui, au terme d'une convention établie avec la mairie, en dispose pour ses compétitions et pour ses leçons.

Plusieurs enfants, dont certains de la commune fréquentent ainsi ces installations de qualité, qui sont régulièrement entretenues par les employés municipaux.

Pour toute information complémentaire sur le club : [tbc.laroquebrou@orange.fr](mailto:tbc.laroquebrou@orange.fr)



# RUGBY CLUB DES LANDES

## GÉNÉRATIONS RUGBY CLUB DES LANDES : POUR QUE L'HISTOIRE CONTINUE....



Avec plus de 150 licenciés, le Rugby Club des Landes a une vocation fédératrice qui va bien au-delà des limites de notre commune pour accueillir les jeunes amateurs de rugby venus de tout l'Ouest d'Aurillac jusqu'au pays du barrage.

Le principal objectif de notre association reste en effet de continuer à mobiliser toute l'énergie humaine et les moyens matériels nécessaires pour accueillir au mieux tous les jeunes des environs qui souhaitent découvrir les plaisirs de ce sport et partager son sens du collectif.

Ce défi est de plus en plus difficile à relever chaque année : dans notre vie associative, notre principal moteur demeure l'énergie de nos bénévoles qui prennent chaque semaine beaucoup sur leur vie personnelle pour se mettre au service des autres et de la jeunesse... ces bénévoles sont des ciments essentiels de notre société et de la vie de nos villages et leur travail est souvent insuffisamment reconnu dans un monde où tout semble dû et où l'on oublie la valeur de l'essentiel. Pourtant rien ne vaut plus cher que le sourire d'un gamin qui vient de marquer un essai, les cris de joie des goûters du samedi, ou les joies d'une victoire partagée avec ses copains dont on gardera des images pour toute une vie... comme le

feront probablement nos joueuse cadettes, les amazones qui se sont hissées en 2015 jusqu'aux finales nationales de leur catégorie où elles ont représenté notre petit village.

Nous tenons également à remercier tous les partenaires du club qui le soutiennent fidèlement dans un contexte difficile et à souligner les efforts de la commune auprès de ses différentes associations avec une mention particulière pour l'excellent travail d'entretien des terrains, des abords et des lieux de vie du club réalisés par les services municipaux.

Alors si vous ou vos enfants veulent mieux connaître le Rugby Club des Landes, n'hésitez pas à nous solliciter :

Le Président du RCL : Jean-Luc DONEYS (04.71.46.40.25)

Le responsable de l'Ecole de Rugby : Géraud MAURY (04.71.62.94.06) .

Le Responsable de l'Entente cadet-junior : Yannick SAINT MARTIN (04.71.46.43.69) .

La Responsable des « amazones » (féminines cadettes) : Dominique PICARROUGNE ( 04.71.46.05.67).



## COMITÉ FNACA - SAINT PAUL - SANSAC - YTRAC

L'année écoulée, a, une fois de plus, bien débuté ; c'est au foyer d'Ytrac que nous avons tiré les Rois et partagé la galette dans une ambiance joyeuse.

L'assemblée générale a eu lieu à la mairie de Sansac moment propice à l'examen des activités précédentes, et, aux projets pour l'année à venir ; c'est au restaurant LUC que s'est terminée la séance pour déguster une délicieuse tête de veau.

Le 22 juin nous étions 49 à partir à la découverte de Vulcania, rendez-vous, à la hauteur de nos attentes ; nous terminons la soirée chez Nelly que nous remercions de son accueil.

Mutualisés avec le Comité de Saint-Cernin, nous sommes partis, la 1<sup>ère</sup> semaine de septembre, à la découverte du Tyrol, magnifique région !

Le 4 octobre nous étions nombreux au congrès départemental, à Saint Mamet, à cette occasion notre ami Antoine Fourcat, a reçu la médaille d'honneur de la FNCA ; félicitations Antoine !

En ce mois d'octobre une ombre au tableau : la traditionnelle « poule farcie » n'a pas eu lieu : le poids des années !

Les cérémonies du 19 mars, du 8 mai et du 11 novembre restent pour nous les instants privilégiés pour honorer nos morts, tombés au champ d'honneur.

La commémoration du 19 mars reste pour nous, une date incontournable, nous sommes toujours présents pour assumer notre devoir de mémoire ; d'abord à Sansac ensuite à Ytrac où nous remettons à J.Marie VIALLE la médaille d'honneur de porte drapeau : 30 ans et plus

de fidélité, de ponctualité, chapeau l'ami ! De même, à Saint Paul des Landes où 3 de nos fidèles amis ont été décorés de la médaille du combattant : Robert Apchin, Jean Prunet et Bernard Sels. La journée se termine devant la stèle à Aurillac pour rendre hommage aux morts Cantaliens, en Afrique du Nord, c'est toujours un grand moment d'émotion.

Le 8 mai et le 11 novembre, chaque responsable dans sa commune organise la cérémonie. A noter ce 11 novembre, la présence de nombreux enfants accompagnés de leurs parents, et félicitations aux enseignants qui encouragent à assister à cette cérémonie, cependant il faut bien remarquer l'indifférence de beaucoup de Français à se manifester, alors que 84% d'entre eux (sondage) sont favorables à ce que ce jour soit férié ! Conclusion ?

Chers amis, avec l'énergie qui nous reste, continuons à porter le flambeau, toujours solidaires et déterminés.

Nous avons, bien sûr, une pensée pour nos malades, et formulons des vœux de bonne santé.



## RE-CREATIONS

L'association RE-CREATION anime la vie culturelle de la commune avec des ateliers vannerie, peinture et couture dispensés tout au long de l'année.

Elle organise également le traditionnel Marché de Noël, retardé au week-end du 19-20 décembre 2015 compte tenu des élections régionales mais qui a toutefois connu un vif succès comme lors des précédentes éditions..



Depuis la rentrée nous avons une nouvelle activité celle du cartonage qui permet de belles réalisations et nous complète dans la semaine l'utilisation du local du 2<sup>ème</sup> étage de la Mairie.

### VOILÀ LE PLANNING :

**Atelier arts plastiques :** animé par Serge JACQUEMART  
- lundi 20 h30 à 22 h 30 et mercredi de 18 h à 20 h

**Atelier cartonage :** animé par Guylaine SANNIER-LAIR  
- mardi 19 h à 21 h

**Atelier vannerie :** animé par Jean-Claude SIREYSOL -  
jeudi 18 h à 20 h

**Atelier couture :** animé par Alexandra BENONI - vendredi  
18 h 30 à 20 h 30

Ces différentes activités sont bien sûr ouvertes à tous et ont beaucoup de succès.



*Saint Paul  
des Landes*

# Animations 2016

Programme des animations de la commune de SAINT PAUL DES LANDES pour l'année 2016  
Ce programme est donné à titre indicatif et est susceptible de modifications, soit par la municipalité, soit par les associations organisatrices d'événements.

Dates	Evènement
16 janvier	Voeux à la population
23 au 24 janvier	Concours de meutes sur lièvres organisé par l'ACCA
05 février	Lecture publique Isabelle Peuchlestrade
05 février	Quine du Rugby Club des Landes
13 février	Quine de l'Ecole organisé par l'APE
14 février	Repas des aînés
22 février	Don du sang
27 février	Repas dansant de l'Amicale des vétérans de l'USCL
02 mars	Festival de lecture musicale – Compagnie du Si
05 mars	Carnaval et soirée Tapas Apéro concert organisés par le Comité des Fêtes
19 mars	Soirée dansante Poule Farcie organisée par le Comité des Fêtes
09 avril	Repas dansant du Rugby Club des Landes
3 avril	Braderie de Printemps organisée par l'APE
15 mai	Floralies des Landes
04 juin	Cochon à la broche organisé par l'ACCA
24 au 26 juin	Grand fête patronale
01 juillet	Fête de l'Ecole
02 août	Don du sang
04 septembre	Vide grenier
21 au 23 octobre	12 <sup>ème</sup> édition des Automnales – Festival de Théâtre Amateur
30 octobre	Braderie organisée par l'APE
3 décembre	Téléthon organisé par le Comité des Fêtes
3 et 4 décembre	Vide grenier spécial Jouets
9 ou 10 décembre	Concert le Père Noël est un Rocker
17 décembre (à préciser)	Marché de Noël organisé par l'association Ré-Création



## Expositions

Chaque année les élus de SAINT PAUL DES LANDES mettent tout en œuvre pour proposer tout au long de l'année un programme d'expositions varié et de qualité. Cette programmation vise notamment, dans la mesure du possible, à promouvoir les talents et les initiatives locales. Si vous souhaitez présenter une exposition, quel qu'en soit le thème et le support, veuillez vous adresser au secrétariat de la mairie.

Programme des expositions annoncées à la médiathèque la Grange sur l'année 2016

- Marie Claire BONHOMMET Ethnicity et Eruptions Volcaniques
- MAREZE Peintures et sculptures « L'Eclectisme Ethique »
- Accueil de jour des ESAT de l'ADAPEI d'Aurillac
- Adrienne CALMON Photographies

Le programme et les dates sont donnés à titre indicatif et peuvent être amenés à varier. Merci de consulter le site de la mairie de SAINT PAUL DES LANDES ou la presse locale pour avoir les dates exactes des expositions.